



RÉPONSES DE L'AFRIQUE À LA CRISE À TRAVERS L'ÉCONOMIE SOCIALE

**Document de travail pour la
Conférence Internationale sur
l'Economie Sociale, Octobre 2009**

Bénédicte Fonteneau & Patrick Develtere, HIVA,
Katholieke Universiteit Leuven

Copyright © Organisation internationale du Travail 2009

Première édition 2009

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubdroit@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leurs ont été octroyés. Visitez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

Bénédicte Fonteneau & Patrick Develtere, HIVA, Katholieke Universiteit Leuven
Réponses de l'Afrique à la crise à travers l'économie sociale. Document de travail pour la Conférence Internationale sur l'Économie Sociale, Octobre 2009

(978-92-2-222826-3 (web pdf only)

Données de catalogage du BIT

Fonteneau, Bénédicte; Develtere, Patrick
Réponses de l'Afrique à la crise à travers l'économie sociale : document de travail pour la Conférence Internationale sur l'Économie Sociale, Octobre 2009 / Bénédicte Fonteneau et Patrick Develtere ; Bureau international du Travail. - Genève: BIT, 2009

33 p.

ISBN: 9789222228263 (web pdf)

International Labour Office

économie sociale / récession économique / Afrique

03.05

Egalement disponible en anglais: *African responses to the crisis through the social economy: Working document for the International Conference on the Social Economy, October 2009*, 978-92-2-122826-4 (web pdf only), Genève, 2009.

Note

Les auteurs souhaitent vivement remercier les unités et programmes du BIT (programme d'emploi pour les jeunes, département des politiques de l'emploi, programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises), ILO/AIDS, programme finance et solidarité, le programme des coopératives, COOP^{AFRICA}, le Bureau régional pour l'Afrique) pour leurs suggestions et commentaires sur les premières versions de ce document de travail. Nous tenons en particulier à remercier Mathieu de Poorter, Wailee Kui, Ignace Pollet, Jürgen Schwettmann et Philippe Vanhuynegem pour leurs apports et leur relecture attentive de ce document de travail.

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications et les produits électroniques du Bureau international du Travail peuvent être obtenus dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubvente@ilo.org.

Visitez notre site Web: www.ilo.org/publns

Imprimé en Italie

■ Table des matières

Acronymes	4
Introduction	5
1. Les contours de l'économie sociale en Afrique	7
1.1. Les coopératives	9
1.2. Les mutuelles et les groupes d'entraide	10
1.3. Les associations et organisations communautaires.	11
1.4. Les entreprises sociales	12
1.5. Les fondations : une composante qui fait débat	13
1.6. Economie informelle et Economie sociale : quels liens ?	13
2. Ce qui rassemble la diversité des organisations d'économie sociale	14
2.1. Des finalités plurielles	14
2.2. Des principes de fonctionnement	15
2.3. Les ressources de l'économie sociale.	18
2.4. Les groupes concernés par l'économie sociale	19
2.5. Un mouvement et des mouvements	20
3. L'économie sociale comme troisième voie en réponse à la crise.	22
3.1. Développement économique et emplois décents	24
3.2. Protection sociale	27
3.3. Droits du travail.	29
3.4. Dialogue social.	31
4. Conclusion	32
Bibliographie.	33

■ Acronymes

RD Congo	République Démocratique du Congo
ACI	Alliance Coopérative Internationale
AIM	Association Internationale de la Mutualité
AJA	Association Jeunesse Action (Mali)
BIT	Bureau International du Travail
CDI	Centre de Développement Intégral
CIT	Conférence Internationale du Travail
COOPAFRICA	Cooperative Facility for Africa
COOPEC	Coopérative d'Epargne et de Crédit / Savings and Credit Cooperative
COPAC	Comité pour la Promotion et l'Avancement des Coopératives
COTU	Central Organization of Trade Union (Kenya)
DFID	UK Department for International Development
EMP/COOP	Programme des coopératives
ICMIF	Fédération Internationale des Coopératives et Mutuelles d'Assurance
IDS	Institute of Development Studies (University of Sussex)
ILO	International Labour Organisation
IPEC	International Programme on the Elimination of Child Labour / Programme international pour l'abolition du travail des enfants
IRU	Union Internationale Raiffeissen
KCYP	Kibera Community Youth Program
LEDCON	Lesotho Entrepreneurship Development Conglomerate Cooperative
ODI	Overseas Development Institute
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONUSIDA	Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
PARMEC	Programme d'Appui à la Réforme des Mutuelles d'Epargne et de Crédit
RIPESS	Réseau International pour la Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire
SACCO	Savings and Credit Cooperative / Coopérative d'épargne et de crédit
SAY JUMP !	South Africa Youth – Jobs for the Unemployed and Marginalised people to escape from Poverty
SETYSA	Social Entrepreneurship Development Targeting Unemployed Youth in South Africa
SINA	Settlements Information Network Africa
STEP	Stratégies et Techniques contre l'Exclusion Sociale et la Pauvreté
TASO	The Aids Support Organisation (Ouganda)
UADC	Université Africaine de Développement Coopératif
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
USD	US Dollar
WOCCU	World Council of Credit Union

■ Introduction

Le concept d'économie sociale a ceci de particulier de n'être pas toujours connu alors que les réalités qu'il recouvre sont extrêmement familières pour tout observateur ou acteur en Afrique. Pensons par exemple aux Groupements Naam au Burkina Faso fondés dans les années 70, à la *Cooperative Bank of Kenya*, à l'*Organisation of Rural Associations for Progress* au Zimbabwe, aux nombreuses mutuelles de santé au Mali ou aux groupements d'intérêt économique au Sénégal, à l'*Oromia Coffee Farmers Union* en Ethiopie, au Centre de Développement Intégral de Bwamanda en RD Congo, à la *Central Productive Cooperative Union* en Egypte, à la *Fédération des Unions de Coopératives Rizicoles au Rwanda*, pour ne pas citer les innombrables autres organisations paysannes, tontines, stokvels, ou sociétés funéraires (*burial societies*) tant en milieu rural qu'urbain.

L'économie sociale est l'un des facteurs clés de l'agenda du Travail Décent de l'OIT en raison de son potentiel en termes de création d'emplois, de respect des droits fondamentaux du travail, de protection sociale et de dialogue social. Dans sa déclaration sur la Justice Sociale pour une mondialisation équitable, l'OIT rappelait la nécessité d'une économie sociale forte : « convaincue que, dans un contexte mondial marqué par une interdépendance et une complexité croissante ainsi que par l'internationalisation de la production : (...) des entreprises productives, rentables et durables, conjointement avec une économie sociale solide et un secteur public viable, sont indispensables à un développement économiques et à des possibilités d'emplois durables » (OIT, 2008, p.8). En novembre 2008, le conseil d'administration de l'OIT adoptait une déclaration relative à la crise économique mondiale. Cette déclaration recensait les mesures nécessaires pour remédier aux retombées de la crise sur l'économie réelle afin de protéger les personnes, soutenir la productivité des entreprises et préserver l'emploi. L'une des mesures préconise « de soutenir des entreprises productives, rentables et durables, conjointement avec une économie sociale solide et un secteur public viable, pour augmenter au maximum l'emploi et le travail décent. Des mesures spéciales sont nécessaires pour garantir un environnement favorable à l'investissement et à la croissance, surtout pour les petites entreprises et coopératives qui, dans toutes les économies, font vivre le plus grand nombre de femmes et d'hommes » (ILO, 2008).

Au fil des années, le BIT a bâti une longue tradition et une forte expertise en matière d'économie sociale. Cela s'est fait non seulement en utilisant l'arsenal normatif classique du BIT et en mettant en place une unité spécifique (EMP/COOP) mais aussi au travers d'un ensemble de programmes d'assistance technique déjà clôturés (ACOPAM par exemple) ou toujours en cours (COOP^{AFRICA}, IPEC, STEP, SETYSA ou encore SAY JUMP ! en Afrique du Sud). De plus, le BIT a établi des collaborations privilégiées avec des organisations comme l'Alliance Coopérative Internationale, le Comité pour la Promotion et l'Avancement des Coopératives (COPAC) ou l'Association Internationale de la Mutualité.

Ce document de travail vise deux objectifs principaux. Le premier objectif est de dessiner les contours de l'économie sociale en Afrique, c'est-à-dire permettre au lecteur de prendre connaissance des composantes de l'économie sociale et de comprendre en quoi ces structures diverses et variées forment, au-delà de leurs statuts juridiques particuliers ou de leurs secteurs d'activités, un ensemble d'acteurs économiques ayant des caractéristiques communes que l'on appelle l'économie sociale. Le second objectif de ce document est de suggérer autour de chaque pilier de l'agenda du travail décent un ensemble de mesures répondant à la crise globale qui, avec le Pacte Global Pour l'Emploi (OIT, Juin 2009), pourraient servir de base de discussion aux mandants et partenaires de l'OIT lors de la conférence sur l'économie sociale organisée à Johannesburg en octobre 2009.

Ce document de travail est divisé en 3 grandes parties. Après cette introduction, nous dessinerons dans la première partie les contours de l'économie sociale en Afrique au travers de ses principales composantes. Dans une seconde partie, nous mettrons en avant ce qui constitue les dénominateurs communs de l'économie sociale en termes de finalités, de principes de fonctionnement ou encore de ressources. Dans la troisième partie, nous en viendrons au cœur de notre thématique à savoir en quoi l'économie sociale peut contribuer à répondre à la crise actuelle.

■ 1. Contours de l'économie sociale en Afrique

Qu'est-ce que l'économie sociale ? Quelle est donc cette réalité économique que l'on situe souvent théoriquement aux confins de l'Etat, du secteur privé à but lucratif et de la société civile ?

Il existe une abondante littérature sur l'économie sociale mais il n'en existe pas de « définition universelle ». A titre d'entrée en matière et sans prétendre à en formuler une, on pourrait dire que l'économie sociale est un concept qui désigne des organisations et des entreprises, en particulier des coopératives, des mutuelles, des associations et des entreprises sociales, qui ont la particularité de produire des biens ou des services en poursuivant des finalités à la fois économique et sociale. Actives dans quasiment tous les secteurs économiques et sociaux, ces organisations privées et autonomes fonctionnent et décident de leurs orientations selon des principes participatifs impliquant non seulement les membres de ces organisations mais aussi les travailleurs, les usagers et/ou consommateurs. Relevons encore que nombre de ces organisations sont à base de membres et se caractérisent par une propriété collective et une forte capacité de mobilisation.

Par rapport aux autres termes existants pour décrire ce type de réalité (économie solidaire, économie populaire, économie associative, troisième secteur, organisations not-for-profit, économie de la société civile, etc.), le concept d'économie sociale présente l'avantage d'avoir un fort caractère inclusif puisque l'accent est principalement mis sur ce qui est commun à ces organisations, à savoir leurs finalités plurielles et le fonctionnement participatif, sans accentuer la particularité (forme juridique, type de gouvernance, le caractère populaire ou encore la finalité non lucrative) de l'une ou l'autre de ces familles. L'économie sociale permet ainsi d'embrasser la diversité des organisations que l'on peut retrouver non seulement au sein d'un même pays mais encore plus quand on essaye d'appréhender cette réalité à un niveau continental.

Les contours de l'économie sociale sont souvent dessinés en creux : il s'agit des organisations qui ne sont ni publiques, ni à but lucratif. Mais cette distinction ne permet pas de dresser un tableau de la diversité des organisations que l'on affine à l'économie sociale, ni de les situer entre différents pôles. Sans prétendre à l'exhaustivité, le schéma ci-dessous propose justement d'identifier les organisations que l'on peut exclure de l'économie sociale (zone rouge), les organisations que l'on peut affilier à l'économie sociale (zone verte) et celles dont l'appartenance est incertaine et devraient, en conséquence, faire l'objet d'un examen au cas par cas (zone orange).

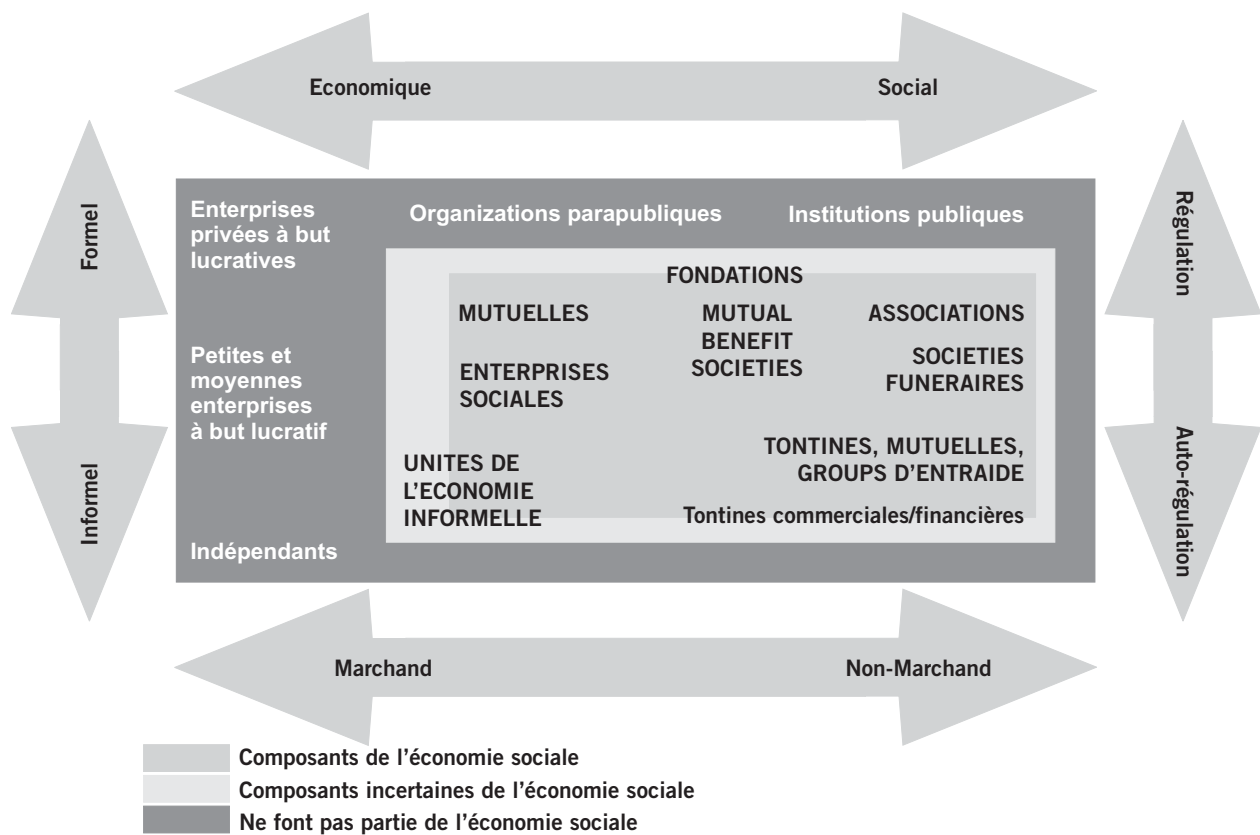


Figure 1 : Cartographie indicative de l'économie sociale (adapté de Ninacs, 2002).

Bien entendu, toutes les organisations portant le nom ou ayant le statut de coopératives, d'associations ou de mutuelles ne fonctionnent pas nécessairement selon les principes énoncés dans la définition de l'économie sociale que nous proposons au début de cette partie. Dans la pratique, elles en dévient parfois fortement. Ces écarts sont d'autant plus possible que d'une part les Etats ne jouent pas toujours le rôle de régulateur qu'il pourrait jouer dans ce secteur et que, d'autre part, il n'existe que peu d'organisations faitières pouvant également jouer ce rôle. Dans le vide ou le flou juridique qui existe dans certains pays ou dans certains secteurs (celui de la microfinance en particulier), on voit aussi des initiatives strictement privées et lucratives s'attribuer le nom de « mutuelles » par exemple, jouant ainsi sur la confiance que peut susciter cette appellation (en raison du contrôle que l'adhérent est censé pouvoir exercer sur son fonctionnement et ses finalités).

Si certaines composantes sont considérées comme classiques en économie sociale (coopératives, mutuelles, associations et plus récemment les entreprises sociales), d'autres font l'objet de débat entre praticiens, chercheurs et observateurs. Ainsi, nous situons les fondations comme composantes encore incertaines de l'économie sociale. Dans la même idée, nous mettrons en lumière le cas des entités du secteur informel que nous aborderons sous l'angle des parallèles que l'on peut faire avec les pratiques de certaines d'entre elles et l'économie sociale.

Relevons que dessiner les contours de l'économie autour de quelques structures « phares » ne signifie pas pour autant que des activités d'économie sociale ne sont développées que par ce type de structures. Bien au contraire, il existe une multitude de structures formelles et informelles qui mènent des activités que l'on peut désigner comme étant de l'économie sociale. Certaines de ces structures ont d'ailleurs des origines très anciennes en Afrique et consistant en une entraide mutuelle autour des événements de la vie ou autour du travail (échange de travail aux champs, mise en commun de certains matériels).

1.1. Les coopératives

Une coopérative est une « association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement » (Recommandation 193 de l'OIT). Les entreprises de type coopératif se retrouvent dans une multitude de branches : coopératives agricoles, coopératives d'assurance, coopératives d'épargne et de crédit, coopératives de distribution, coopératives de travailleurs, coopératives d'habitation, etc. Notons que dans certains pays africains, on retrouve aussi des structures qualifiées de « précoopératives » dans le sens où elles fonctionnent selon les principes coopératifs sans toutefois être reconnues légalement comme coopératives (Soulama & Zett, 2002).

Les coopératives ont connu une trajectoire mouvementée en Afrique notamment en raison d'une forte instrumentalisation par les Etats durant les périodes coloniales et post-coloniales, minant ainsi leur caractère autonome et l'investissement volontaires des membres. Depuis une quinzaine d'année, on assiste cependant à un véritable engouement et une réappropriation de cette structure économique. Une récente étude, Develtere, Pollet & Wanyama (2008) recensait 150 000 coopératives dans 11 pays africains. Dans un pays comme le Kenya, un cinquième de la population est membre d'une ou plusieurs coopératives. La plupart des coopératives en Afrique sont des coopératives de services (*client-owned*) actives dans le secteur de l'agriculture. Les coopératives de travailleurs (*worker-owned*) sont plus rares dans le secteur agricole. Une étude actuellement en cours (Pollet & Develtere, ILO-COOPAfrica, 2009) démontre que le nombre de coopératives serait de nouveau en hausse dans plusieurs pays d'Afrique. Il est globalement estimé que 7% de la population africaine seraient membre d'une ou plusieurs coopératives (Develtere, Pollet & Wanyama, 2008). Secteur phare de l'économie sociale, le commerce équitable s'illustre par la forte présence de coopératives qui trouvent là moyen de commercialiser leur production selon des termes d'échange dont les modalités s'inscrivent dans les principes et valeurs coopératives.

La forme coopérative se retrouve de manière très forte dans le secteur de l'épargne et du crédit. Le World Council of Credit Union (WOCCU) recensait qu'en Afrique en 2007, il y aurait près de 11 849 unions d'épargne et de crédit dans 23 pays, rassemblant plus de 15 millions de membres. Ces coopératives représenteraient un montant d'épargne équivalent à près de 3 milliards et demi de USD et un portefeuille de crédit à la même hauteur. Selon Lapenu et Zeller (2002), les COOPEC, SACCOs et autres banques villageoises seraient en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale la forme dominantes d'institution de microfinance. Les coopératives d'épargne et de crédit se retrouvent souvent dans des zones rurales pauvres où elles sont les seuls opérateurs permettant l'accès à des services financiers. Dans les pays de l'UEMOA en particulier les structures mutualistes et coopératives ont été instituées comme la norme plutôt que l'exception par la promulgation d'un règlement (loi PARMEC) en 1995 (Servet, 2006). Notons que l'un des problèmes rencontrés par de nombreuses COOPEC est lié à leur gouvernance,

souvent basée sur le bénévolat des membres, et marqué par de difficile processus de professionnalisation, des conflits d'intérêts, un manque de compétence des élus, etc. (Périlleux, 2008).

Moins connues, les coopératives se retrouvent également dans le secteur de l'habitat. Une coopérative d'habitat est une organisation à but non lucratif qui construit et/ou achète et gère une ou des habitation(s) pour ses membres sur le long terme, pour être cédées ou louées aux membres. Ce type de coopératives d'habitation se retrouve dans de nombreux pays africains et permet à de nombreux habitants des villes et périphéries urbaines d'acquérir un logement ou de pouvoir y vivre sans être soumis au bon vouloir de propriétaires extérieurs. Ce type de coopératives se retrouvent tant dans des pays francophones qu'anglophones (Afrique du Sud, Zimbabwe, Tanzanie, Kenya, Sénégal, Mali, Cameroun, etc.). Ce type de projet collectif a des ramifications bien au-delà de l'habitat. Ainsi, dans plusieurs pays touchés par l'épidémie du VIH/SIDA, de nombreuses coopératives d'habitation ont veillé à ce que les personnes affectées par le VIH/SIDA ne soient pas exclues de ces habitations en luttant contre la stigmatisation par des programmes de sensibilisation des membres et des habitants, favorisant les soins à domicile et le support psychosocial particulièrement à l'encontre des femmes et des enfants (SINA, 2006).

1.2. Les mutuelles et les groupes d'entraide

Les mutuelles sont des organisations dont la raison d'être est essentiellement d'offrir des services sociaux à leurs membres et leurs personnes à charge. Ces mutuelles - formelles ou informelles - répondent aux besoins de communautés d'organiser elles mêmes une prévoyance collective en mutualisant des risques de nature très diverses : paiement des soins de santé, achat de médicaments, soutien matériel à la famille d'un défunt, rapatriement d'un corps, dépenses liées au rituel, mauvaises récoltes, mauvaises saison de pêche (Defourny & Develtere, 1999).

En offrant des services fournis par un mécanisme de partage des risques et de mutualisation des ressources, les mutuelles sont par essence des structures solidaires. En Afrique, les structures mutualistes sont notamment actives dans le secteur de la protection sociale et plus particulièrement celui de l'accès aux soins de santé. Les mutuelles de santé sont des systèmes qui, en organisant un partage des risques «santé », permettent d'améliorer l'accès aux soins des bénéficiaires qui y cotisent. Les membres de la mutuelle paient ainsi (mensuellement ou annuellement) une cotisation qui leur donne droit à un paquet de prestations dans une ou des formations sanitaires avec lesquelles la mutuelle a généralement passé des conventions. Bien qu'il soit difficile de les dénombrer avec précision, des estimations portent à plus de 500 les structures de type mutualistes fonctionnelles en Afrique de l'Ouest (Concertation, 2004). Dans deux départements du Bénin (celui des Collines et celui du Borghou), ce sont 27 mutuelles autogérées réunies au sein d'un même réseau (« Alliance Santé ») qui permettent à plus de 27000 bénéficiaires de voir leur accès aux soins de santé (y compris aux hôpitaux de zone) facilité par ce mécanisme solidaire (Fonteneau & Galland, 2006). Dans une autre configuration, la mutuelle de santé de CDI Bwamanda couvre 115 000 personnes (sur une population-cible d'approximativement 200 000 personnes). Cette mutuelle a la particularité d'être gérée par la structure hospitalière tout en fonctionnant selon les principes participatifs d'une mutuelle « classique ». Au Rwanda, les mutuelles de santé font, depuis 2003, partie intégrante de la stratégie nationale du Ministère de la Santé pour améliorer l'accès aux populations des services de santé. Selon le Ministère de la Santé (MiniSanté, 2007), le taux d'adhésion aux mutuelles de santé s'élève à 75%.

Malgré le fait qu'il est impossible de les décrire sous un seul modèle (Servet, 2006), les tontines en Afrique francophones ou les Rotating Saving and Credit Associations en Afrique anglophones font partie de ces structures dont certaines ont des activités que l'on peut associer à l'économie sociale. En Afrique francophone, une distinction classique a été proposée par Lelart (1989). Il distingue les tontines mutuelles (chaque participant reçoit autant qu'il verse), les tontines commerciales (où l'organisateur est rémunéré par exemple sous forme de pourcentage sur le lot remis périodiquement à chaque membre bénéficiaire de la tontine) et les tontines financières (où le lot est vendu aux enchères) (Servet, 2006). Ces tontines ont la particularité d'associer des fonctions financières (épargne, crédit) dont les modalités sont choisies par ceux et celles qui y participent à des fonctions de socialisation et convivialité et à des fonctions de protection sociale (mécanismes d'entraide). Le service financier s'inscrit donc dans un rapport social qui noue et dénoue des obligations réciproques et intérêts partagés (Servet, 2006). Sans nécessairement porter le nom de mutuelles, les sociétés funéraires que l'on connaît en nombre dans certains pays (Ethiopie, Afrique du Sud, etc.) sont des exemples significatifs de ce type de système de mutualisation de ressources et de partage des coûts liés à des risques particuliers. Selon une récente étude menée en 2005 (FinScope, 2005), près de 35% de la population sud-africaine se dit bénéficiaire d'une couverture pour frais funéraires dont 14% auprès d'une *burial society* dont elle est membre.

1.3. Les associations et organisations communautaires

Enfin, les associations (organisations volontaires, organisations communautaires, associations à but non lucratif, groupe de travail rotatif, etc.) forment incontestablement un groupe hétérogène mais extrêmement fourmillant au sein de l'économie sociale. Leur action se décline dans absolument tous les domaines. La particularité des associations que l'on rattache à l'économie sociale est de produire de manière continue des biens ou des services. « Modernes » ou « communautaires/traditionnelles », elles présentent un fonctionnement (règles négociées, réciprocité garantie notamment par le contrôle social, etc.) et des finalités (utilité économique, maintien et production de liens sociaux, etc.) de même nature. Depuis toujours les structures, formelles ou informelles, de type associatif constituent une forme d'action collective en Afrique. Comme le souligne Diop (2007), les associations construites à partir du lien communautaire avaient et ont entre autres objectifs celui de réduire l'écart entre les individus et les pouvoirs institutionnalisés. Depuis les années 90, on a vu avec l'émergence des processus de démocratisation émerger de la société civile de très nombreuses associations formelles dont la constitution était facilitée par un cadre législatif également renouvelé à cette période. C'est au sujet de ces dernières que l'expression « boom associatif » a été utilisée pour décrire la prolifération de nouvelles associations dans tous les secteurs d'activités et tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Les associations présentent de nombreux avantages : relative flexibilité dans la mise en place et le fonctionnement, structures permettant des nouvelles formes de sociabilité (particulièrement en milieu urbain), etc. Dans les processus de transition démocratique que connaissent de nombreux pays, les associations sont aussi souvent présentées comme des structures d'apprentissage de la démocratie.

Parmi d'autres, les organisations non gouvernementales en Afrique sont, du point de vue des ressources mobilisées et de l'envergure des actions, des structures associatives incontournables. Souvent initiée par des organisations similaires du Nord, leur action a été acceptée par les pouvoirs publics qui y voyaient une opportunité venant en appui aux

actions de l'Etat (Diop, 2007). Malgré les questions parfois soulevées sur l'autonomie des ONG (en termes de source de financement et de détermination des priorités d'action), elles n'en demeurent pas moins des actrices et intermédiaires fondamentales dans le développement économique et social africain.

La contribution des associations est également indéniable en termes d'innovation. Dans la lutte contre le sida par exemple, ce sont bien auprès d'associations que des personnes vivant avec le VIH/SIDA ont pu trouver une prise en charge globale, tant médicale que sociale. Ce sont aussi des associations qui, dans de nombreux pays, ont dans un premier temps développé des services de dépistage du VIH/SIDA. Le rôle des associations dans la réponse au VIH/SIDA ne se limite pas seulement à celui de la prévention et de la prise en charge, mais comprend aussi un effet de réduction de l'impact à travers une action visant à réduire la vulnérabilité économique et l'exclusion sociale – qui sont des facteurs qui favorisent les situations de risque.

Ainsi, à titre d'exemple parmi tant d'autres, le Centre de Développement Intégral Bwamanda est une association congolaise existante depuis plus de 35 ans dans la province enclavée de l'Equateur en République Démocratique du Congo. Ce centre, fondé sous une forme associative, combine une multitude de composantes tant économiques (production agricole, commerce équitable, animation et vulgarisation) que sociales (services de santé, mutuelles de santé, écoles). CDI Bwamanda opère dans une zone de près de 500 000 habitants. Le CDI emploie plus de 600 personnes et a commercialisé seul en 35 ans 100 millions de kilos de café, 65 millions de kilo de maïs blanc, 21 millions de kilos de soja et 12 millions de kilo de riz paddy (Develtere & Stessens, 2007).

1.4. Les entreprises sociales

Contrairement aux coopératives, elles ne sont pas forcément des entreprises dont la propriété est collective. Ces entreprises sociales se distinguent des entreprises à but lucratif par leur vocation économique et sociale, voire sociétale. En effet, ces entreprises ne visent pas uniquement à générer des profits financiers mais aussi à générer des bénéfices sociaux, de part le type de produits ou services mis sur le marché, le profil des travailleurs (peu qualifié, en insertion, etc.) mais aussi en termes d'affectation des profits financiers générés. En dehors de l'Afrique, la Grameen Bank fondée par le Prof. M. Yunus en est l'un des exemples les plus connus.

L'entrepreneuriat social est en tant que concept un phénomène relativement récent tant en Afrique que dans le reste du monde. Il désigne une forme particulière d'entreprise dans laquelle on retrouve la figure centrale de l'entrepreneur mais dont la conception de l'activité économique allie rentabilité et changement social. Comme Mori & Fulgence (2009) l'attestent dans le cas de la Tanzanie, le concept d'entreprise sociale est relativement peu connu en Afrique, y compris par des acteurs économiques dont l'action correspond au critère de l'entrepreneuriat social. Depuis quelques années, de grandes initiatives ont été lancées par le réseau Ashoka ou la Fondation Schwab pour faire la promotion de ce type d'entrepreneuriat mais aussi identifier et encourager des entrepreneurs sociaux et des entreprises sociales. Ainsi, le réseau Ashoka désigne depuis 1981 des « Ashoka Fellows » afin que ces hommes et ces femmes « inspirent d'autres individus à adopter et diffuser leurs innovations, -démontrant ainsi à tous les citoyens qu'ils ont eux aussi le potentiel d'être de puissants acteurs de changement et de faire une différence positive dans leurs communautés » (www.sahel.ashoka.org). Dans la

même logique, la Fondation Schwab (www.schwabfound.org) organise annuellement un concours de désignation des entrepreneurs sociaux.

1.5. Les fondations : une composante qui fait débat

A côté de ces piliers « classiques » de l'économie sociale, on retrouve également des composantes incertaines de l'économie sociale (en orange dans le schéma ci-dessus). Ces composantes sont incertaines dans le sens où l'on ne peut affirmer que toutes les organisations de ce type s'inscrivent dans l'esprit de l'économie sociale. C'est le cas des fondations dont l'affiliation à l'économie sociale fait débat.

Dans certains pays, on distingue les fondations d'utilité publique et les fondations privées (Gijselinx & Develtere, 2006). Les fondations d'utilité publique poursuivent un objectif public désintéressé et donc servent les intérêts de la collectivité. Dans le cas des fondations privées, l'objectif est également désintéressé mais peut être de nature privée. C'est alors que leur appartenance à l'économie sociale peut être plus discutable. Par ailleurs, certains voient une relative contradiction entre les activités (souvent de grandes entreprises multinationales) qui génèrent les ressources et les finalités philanthropiques dans lesquelles une partie de ces ressources sont investies. Les mobiles (marketing, évasion fiscale, vanité) supposés à la base de la création de certaines fondations font partie des critiques classiques adressées à ce secteur (Prewitt, 2006) et pourraient faire partie des arguments en défaveur de l'affiliation des fondations à l'économie sociale.

Les fondations en Afrique n'ont pas encore fait l'objet d'analyse en termes d'affiliation ou non à l'économie sociale. Ce que l'on peut retenir de ce débat en cours, c'est d'une part le fait que de nombreuses fondations viennent en appui à des structures d'économie sociale en Afrique et d'autre part qu'à titre d'exemple, la tendance en Europe semble aller vers une affiliation à l'économie sociale. Ainsi, le *European Foundation Center* (basé à Bruxelles) dont la mission est de renforcer le financement indépendant de la philanthropie européenne et qui rassemble plus de 230 organisations issues de 40 pays inscrit explicitement sa raison d'être dans l'économie sociale. Dans la même logique, on peut citer le Comité Européen Permanent des Coopératives, associations, mutuelles et fondations (également appelé *Social Economy Europe*) dont la mission est notamment de renforcer la reconnaissance politique et juridique de l'économie sociale au niveau européen.

1.6. Economie informelle et Economie sociale : quels liens ?

Si l'on s'intéresse à une économie (sociale ou non) en Afrique, celle de l'économie informelle est incontournable. Comment situer cette économie informelle par rapport à l'économie sociale ? Là encore, on est dans une zone floue par rapport à l'économie sociale. Les paragraphes suivants proposent de détailler les liens qui existent ou non entre ces économies.

L'OIT définit l'économie informelle comme l'ensemble des activités menées par des travailleurs et entités économiques qui sont – juridiquement ou de fait – non couvertes ou insuffisamment couvertes par des mécanismes ou mesures formelles. Leurs activités ne sont pas couvertes par une législation, ce qui signifie que la loi n'est pas appliquée ou que la loi décourage le fait de s'y plier en raison de son inadéquation, sa lourdeur ou ses frais excessifs. Par conséquent, ce qui caractérise l'économie informelle, c'est la très grande vulnérabilité et insécurité de ses acteurs, qu'ils ou elles soient travailleurs

indépendants ou employeurs en raison du manque de protection, de droits et de représentation. Dans beaucoup de pays, l'économie informelle se confond en grande partie avec le secteur économique privé, à l'exclusion des activités criminelles ou illégales. Ce n'est pas dans ses dimensions juridiques que l'économie informelle trouve des points d'accroche avec l'économie sociale (Fonteneau, Nyssens & Fall, 1999). Une organisation fonctionnant selon les principes de l'économie sociale peut tout à fait avoir ou ne pas avoir de statut juridique formel, en raison de l'inadaptation des statuts juridiques existants ou de la difficulté de répondre formellement à ces critères. C'est plutôt dans les conditions d'émergence, le fonctionnement et les finalités de ces unités économiques que l'on peut faire des rapprochements entre ces deux formes d'économie.

Tant dans l'économie sociale que dans l'économie informelle, c'est souvent la *nécessité* qui conduit les opérateurs de l'économie informelle à développer leurs activités. Le *contexte* – le marché – sur lequel ils opèrent leur est également commun et façonne les produits et services qu'ils offrent et qui se caractérisent par une grande accessibilité en termes de proximité et de prix. En termes de *fonctionnement*, on a appris empiriquement que la rationalité économique et la finalité de beaucoup de ces unités économiques ne se confondent pas complètement avec les caractéristiques orthodoxes d'une entreprise à but lucratif. Au contraire, on pourrait l'associer à une économie alliant des registres relationnels (Hyden – 1988 – parlera d'une économie de l'affection) à des pratiques du marché. Enfin, si les organisations d'économie sociale ont explicitement des *objectifs à la fois économiques et sociaux*, on observe une certaine combinaison de ce type dans des unités de l'économie informelle sans pour autant que celle-ci soit explicitement ou consciemment formulées par les opérateurs concernés. Il s'agit plutôt d'un état de fait logique car correspondant, dans le contexte dans lesquelles elles évoluent, à des stratégies de durabilité, de cohésion sociale, etc.

Au fond, la distinction ou le lien entre entité de l'économie sociale et entité de l'économie informelle ne peut se faire qu'en observant les principes qui - dans leur esprit ou dans leur formalisme - président à la conduite de ces unités économique. C'est en cela que l'on pourra juger si la logique poursuivie par une entité de l'économie informelle se rapproche plus de celle de l'économie sociale ou de celle d'entreprise au sens capitaliste.

■ 2. Ce qui rassemble la diversité des organisations d'économie sociale

2.1. Des finalités plurielles

Le critère distinctif d'une organisation d'économie sociale, c'est tout d'abord sa vocation économique. En effet, même s'il existe des liens entre la société civile et l'économie sociale, notamment en raison de l'origine de leurs initiateurs, les organisations d'économie sociale se distinguent de l'ensemble des organisations de la société civile parce qu'elles visent la production de biens et de services.

D'un point de vue formel, les économies de la plupart des pays africains fonctionnent selon les principes de l'économie de marché. Cela signifie que les biens et services fournis par les organisations d'économie sociale sont échangés sur ces marchés en question, où, le cas échéant, elles entrent en concurrence, avec des services et produits

fournis par d'autres opérateurs privés. Dans certains cas toutefois (particulièrement dans le cas des services sociaux) ce sont plutôt les règles du service public qui serviront de référence. L'économie sociale peut aussi être amenée à créer des marchés particuliers. Pensons par exemple à celui du commerce équitable au sein duquel les principes de l'économie de marché (la concurrence en particulier) sont associés à la valorisation de certaines caractéristiques (externalités positives pour un groupe de producteurs, l'environnement, etc.).

En termes de finalités, certaines définitions de l'économie mettent en avant le fait que la finalité de l'économie sociale est plutôt de produire des biens ou de rendre service plutôt que de maximiser le profit. Le slogan de WOCCU le résume bien : « not for profit, not for charity but for service ». Générer des excédents est indispensable à la pérennité et au développement des organisations et entreprises. Mais dans les organisations d'économie sociale, le profit ou la génération de surplus n'est d'une part pas le mobile principal de l'activité et d'autre part, son utilisation et sa répartition répondent à des règles spécifiques intrinsèques aux structures juridiques en question et/ou négociées collectivement par les membres de l'organisation¹. La question du profit demande une attention particulière dans le cas des organisations africaines évoluant dans des contextes caractérisés par l'instabilité et la précarité. Bien sûr, rien n'empêche les organisations d'économie sociale à générer des surplus. Au contraire, ceux-ci sont nécessaires à la viabilité de ces structures économiques. Mais la différence avec les entreprises économiques orthodoxes, c'est d'une part le fait que cet objectif est secondaire et d'autre part de savoir ce qu'il en est de l'utilisation de ces excédents et des règles de répartition entre ceux et celles qui, en apportant travail, capital ou toute autre ressource, ont contribué à le générer.

2.2. Des principes de fonctionnement

Participation

La propriété, le mode de prise de décision et de fonctionnement sont des aspects caractéristiques des structures d'économie sociale. Les membres, usagers, ou bénéficiaires ont la possibilité d'être propriétaires (avec tous les avantages afférents) de l'organisation dont ils/elles sont membres ou à laquelle ils ont recours. En reconnaissant aux membres (voire aux bénéficiaires/usagers) et de manière équitable la qualité de pouvoir concourir aux décisions, la "participation" est instituée au cœur même du fonctionnement. Cette participation peut prendre des formes très diverses. Dans les coopératives, les mutuelles et les associations, le principe théorique est celui d'une personne-une voix. Ce principe vise à assurer que l'apport particulier de chaque membre et sous des formes diverses (travail, nature, argent, etc.) soit reconnue de la même manière, sans que l'un de ces facteurs de production (capital par exemple) soit particulièrement plus valorisé que d'autres et justifierait du coup un poids plus

¹ L'approche anglo-saxonne des organisations not-for-profit est toutefois plus restrictive que l'économie sociale puisque cette approche exclut toute organisation pratiquant la redistribution des surplus. Dans cette approche, la « contrainte de non distribution des profits » exclut de fait les coopératives, les classant ainsi du côté des organisations privée à but lucratif et non du côté des organisations dont le profit n'est pas la finalité première. Pour les tenants de l'économie sociale, les coopératives peuvent tout à fait être placées aux côtés des mutuelles et des associations car, malgré des modes opératoires distincts, elles partagent le même esprit. Pour sortir de ce débat, certains préfèrent le terme surplus au terme profit.

important dans l'organisation et les décisions prises². Dans d'autres organisations, les décisions seront prises à l'issue de consensus. Le degré de participation peut donc être très variable dans un cas ou dans l'autre même pour des organisations partageant la même formule juridique. Ainsi, il y aura des coopératives plus « démocratiques » que d'autres. Les formes de cette participation ainsi que les parties prenantes impliquées (membres, bénéficiaires, usagers) peut également varier selon les choix de ces dernières mais aussi les contraintes (notamment en termes d'efficacité, de rapidité, profils des usagers/clients, etc.) des secteurs dans lesquels les initiatives d'économie sociale sont actives. Indissociable de la participation, c'est la possibilité de contrôle (et de sanction) qui garantit que les décisions prises aillent dans le sens des finalités poursuivies et l'esprit de l'organisation. La nature participative de la prise de décision et qui distingue les initiatives d'économie sociale d'autres (privées à but lucratif ou publics) dans lequel la sanction s'exercera par le marché ou le vote. Au bout du compte, ce qui est garanti par ces mécanismes et procédures de fonctionnement, c'est la confiance des usagers, membres ou bénéficiaires dans l'organisation d'économie sociale et ses dirigeants, élus (comme dans le cas des coopératives) ou non (comme dans le cas des entreprises sociales).

Solidarité et innovation

Le fonctionnement des organisations d'économie sociale est souvent qualifié de solidaire. Certains préfèrent d'ailleurs l'appellation « économie solidaire » pour justement mettre l'accent sur cette dimension. En effet, la solidarité est au cœur de l'économie sociale. Ces organisations sont solidaires d'une part au regard de leur fonctionnement, visant à l'inclusion et non à l'exclusion, et d'autre part parce que leur finalité ne se limite pas à l'accumulation ou à l'enrichissement mais plutôt à l'utilisation de ressources pour atteindre des objectifs profitant aux initiateurs, aux travailleurs comme aux usagers ou bénéficiaires.

Cette nature solidaire explique aussi pourquoi on observe que ces organisations sont souvent caractérisées par la flexibilité et l'innovation. Au fond, le but est fondamentalement de trouver des solutions, de répondre à des besoins qui sont par définition changeant et évolutifs. La proximité entretenue avec les usagers/bénéficiaires (qu'ils soient membres ou non de l'organisation) - et sans se limiter aux « signaux du marché » entraîne presque naturellement - et dans la mesure du possible - un souci constant d'adaptation pour continuer à remplir cette fonction.

Engagement volontaire et autonomie

L'engagement volontaire est également une caractéristique des initiatives d'économie sociale. En effet, ce qui caractérise les coopératives, mutuelles ou autres associations, c'est le fait que les personnes s'y engagent de manière libre et volontaire et donc sans y être contraintes. On retrouve là une distinction majeure avec les entreprises ou institutions étatiques qui sont elles plutôt caractérisée par leur caractère obligatoire. Mais en Afrique (comme dans d'autres continents), la représentation que l'on a des structures coopératives, mutualistes ou associatives (et de bien d'autres) ne va pas systématiquement de pair avec les notions d'affiliation volontaire ou l'action collective.

² La primauté des personnes et du travail dans la répartition des revenus couvre des pratiques très variées au sein des organisations d'économie sociale : rémunération limitée du capital, répartition des excédents entre les travailleurs ou entre les membres-usagers sous forme de ristourne, mise en réserve d'excédents pour le développement de l'activité, affectation immédiate des excédents à des fins sociales, etc. (Defourny & Develtere, 1999).

Même si elles connaissent un renouveau depuis une quinzaine d'année, l'histoire des coopératives en Afrique pendant la période coloniale et post-coloniale caractérisée par une intrusion gouvernementale, voire la coercition explique les doutes que l'on a pu parfois émettre sur l'autonomie, leur nature collective et la liberté d'y adhérer.

Dimension collective et leadership

La nature collective des activités de l'économie sociale se reconnaît dès les prémisses. En effet, l'émergence des organisations d'économie sociale est caractérisée par la volonté de personnes et/ou de groupes de se mettre ensemble pour répondre à des besoins ressentis par eux mêmes ou d'autres. C'est ce qui fait dire à certains auteurs (Defourny & Develtere, 1999) que la cohésion sociale et l'identité collective, sont presque systématiquement associés à l'économie sociale. Classiquement, ce facteur collectif distingue les initiatives d'économie sociale des initiatives privées à but lucratif dont la figure centrale de l'entrepreneur (entendu comme individuel) est présentée comme le moteur de l'initiative.

La dimension systématiquement collective de l'entreprise ou de l'organisation d'économie sociale peut toutefois être questionnée au regard des réalités (contemporaines comme passées) africaines comme d'autres continents. En ce qui concerne les types d'organisations classiquement affiliée à l'économie sociale (les coopératives, les mutuelles et les associations), on constate que leurs conditions d'émergence (identité collective) mais aussi leurs modes opérationnels traduisent cette dimension collective, en particulier en termes de mise en commun des ressources, de mode de décision et de redistribution des surplus. Mais dans la pratique, cette dimension collective ne se retrouve pas dans la même mesure dans toutes ces organisations. Elle peut être présente à certains moment de la vie d'une organisation (au début en particulier), puis s'altérer (notamment quand elle se professionnalise) sans pour autant que l'organisation perde nécessairement de vue ses objectifs initiaux, ni sa philosophie. Cette dimension collective occulte parfois un facteur clé du succès des organisations d'économie sociale, à savoir le leadership de ses fondateurs ou de ses dirigeants. Ce leadership est entendu comme l'expression d'une légitimité mais aussi comme facteur permettant l'accès à des ressources (internes et externes) plus difficile à mobiliser autrement : la confiance, l'engagement, le capital social, l'implication volontaire, etc.

Intrinsèquement, le leadership n'est pas antinomique à la dimension collective d'une organisation. Mais dans la pratique, il peut se traduire en des formes de gouvernance moins collectives, même si les objectifs poursuivis et les méthodes mises en œuvre pour y parvenir s'inscrivent dans la même philosophie que ces organisations coopératives ou autres³. C'est d'ailleurs ainsi que l'on a vu émerger la notion d'entreprises sociales ou d'entrepreneurs sociaux. Par rapport aux structures classiques de l'économie sociale, ces entreprises sociales se distinguent en mettant en avant ce qui est un trait caractéristique de l'entreprise privée à but lucratif, à savoir la figure individuelle de l'entrepreneur, dans son dynamisme, son investissement personnel et ses pratiques innovatrices (Defourny & Nyssens, 2009).

³ Comme toute entreprise ou organisation de quelque nature que ce soit, les entreprises sociales peuvent être sujettes à une mauvaise gouvernance et/ou un détournement de ses finalités officielles. On peut remarquer que les entreprises sociales sont des structures qui – sauf mécanismes explicitement prévus dans ce sens – moins protégées des abus que les coopératives, mutuelles et associations dont la participation et le contrôle des membres garantissent théoriquement le respect des objectifs poursuivis.

2. 3. Les ressources de l'économie sociale

Venons-en maintenant aux « nerfs de la guerre », à savoir les ressources de l'économie sociale. Les ressources ne sont pas en tant que tel un critère permettant de distinguer l'économie sociale d'autres formes d'économie mais elles permettent de situer cette économie parmi les autres et d'identifier les enjeux liés à l'utilisation de telles ou telles ressources. La question des ressources soulève aussi celle de l'autonomie des organisations d'économie sociale, comme de toute initiative privée.

Tout d'abord, il faut dire qu'il n'y a pas de modèle unique représentant la ou les ressources de l'économie sociale. L'économie sociale a recours aux ressources fournies par ses initiateurs/membres. Elle a recours aux ressources publiques, aux ressources issues de l'échange et du marché et à une ressource à laquelle peu d'autres formes d'économie ont accès, à savoir l'engagement volontaire, le bénévolat.

D'une manière ou d'une autre, les organisations d'économie sociale bénéficient de ressources fournies par leurs initiateurs et membres. Dans une coopérative, cela prendra la forme de parts sociales. Dans une association ou une mutuelle, cela prendra la forme de cotisation. Dans des entreprises (sociales ou informelles) ces apports prendront la forme de participation au capital ou d'apports en nature. Dans les fondations, ce seront en particulier les dons ou les legs qui permettront de réaliser les objectifs philanthropiques qu'elles se sont fixées.

On a l'habitude de dire que cette autonomie financière distingue en particulier l'économie sociale de l'économie publique. Pourtant, l'économie sociale a recours aux ressources publiques tant par des subventions de leurs gouvernements nationaux que par l'aide publique au développement pour les pays du Sud. Dans les deux cas, cette mise à disposition de ressources publiques peut traduire une reconnaissance par les autorités publiques de l'existence et de la fonction de l'économie sociale (parmi d'autres formes d'économie) ou peut se traduire par une forme de « sous-traitance » ou de partenariat dans la mise en œuvre de politiques publiques. On a l'habitude de parler d'économie « non marchande » (donc quand le prix ne reflète pas les coûts engendrés) quand au moins 50% des coûts de production ne sont pas couverts par les ressources générées par le marché. Souvent les ressources d'associations dans les pays du Sud proviennent essentiellement de l'aide publique internationale, soit parce que l'on veut rendre/garantir l'accessibilité des biens/services produits, soit parce que le public-cible ou les membres ne sont pas solvables ou encore parce que l'organisation n'est pas à même de générer des ressources (cotisations, vente, etc.) suffisantes.

Puisque les organisations d'économie sociale ont par définition une vocation économique, beaucoup d'entre elles trouvent une plus ou moins grande partie de leurs ressources par la vente de biens et/ou la prestation de services. Dans ce cas, les organisations d'économie sociale sont souvent en situation de concurrence avec d'autres opérateurs privés. Et dans cette situation de concurrence (parfois pour de mêmes produits ou services), l'économie sociale peut parfois se trouver à mal car il peut lui être plus difficile en termes de prix (économie d'échelles), de réactivité (à cause de la nature participative de la prise de décision) ou de qualité de proposer des alternatives équivalentes. L'une des stratégies de l'économie sociale est de mettre en avant son avantage comparatif tant d'un point de vue micro-économique (innovation, flexibilité) que macro-économique et sociétal. Par exemple, à qualité égale, pourquoi ne pas engager une entreprise de restauration ou acheter des produits artisanaux quand on sait que les employés ou producteurs sont des personnes qui portent un certain projet de

société et/ou qui ont des profils particuliers (handicaps, minorités, populations exclues, etc.), moins favorisés dans nos sociétés et dans le système économique dominant.

Enfin, le bénévolat est une ressource auquel peu d'organisations (privé à but lucratif ou publiques) ont accès. Ici encore, ce qui explique la capacité de pouvoir mobiliser cette ressource, c'est le fait qu'elles permettent d'autres fonctions : la traduction d'une souscription aux principes d'une organisation d'économie, à la pertinence de sa ou ses finalités, à la légitimité de son action, à la participation et au contrôle qui peuvent s'exercer tant au niveau des activités qu'au niveau des organes de décision. La ressource particulière qu'est le bénévolat est un atout formidable des organisations d'économie sociale mais peut aussi, si l'équilibre n'est pas trouvé, constituer un obstacle au développement des organisations en termes de professionnalisation, de compétences adéquates ou de disponibilité suffisante des bénévoles.

2. 4. Les groupes concernés par l'économie sociale

L'économie sociale est parfois confondue avec une économie des pauvres ou pour les pauvres et autres catégories vulnérables (femmes, personnes handicapées, travailleurs à faible qualification, migrants, jeunes travailleurs, etc.). Cette description n'est certainement pas un critère permettant de distinguer l'économie sociale d'autres secteurs économiques. L'économie sociale n'est pas par définition une économie des plus pauvres ou des plus vulnérables.

En effet, cette forme économique est un choix que l'on peut faire comme initiateur, travailleur, volontaire ou client/usager, celui de combiner les finalités (économiques, sociales, environnementales ou autres), de ne pas faire du profit la motivation première sous-tendant l'ensemble des opérations et de mettre en place des modèles de gouvernance inclusifs.

Cette représentation de l'économie sociale n'est toutefois pas complètement erronée. De part ses principes et mécanismes de solidarité, les formes de l'économie sociale sont souvent les seules accessibles à des personnes ne pouvant rassembler suffisamment de capital ou d'autres types de ressources pour initier et développer des activités économiques. Et en effet, comme l'a bien décrit Jacques Defourny, la nécessité est souvent une condition à la base de l'émergence d'initiatives d'économie sociale. La finalité notamment sociale de ce type d'économie entraîne aussi qu'elle se dirigera plus naturellement vers des groupes, usagers ou clients qui n'ont pas ou de manière limitée accès à l'emploi ou à certains biens ou produits.

L'économie sociale se développe ainsi tout autant par aspiration que par nécessité (Lévesque, 2003). Les organisations d'économie sociale ont toutefois intérêt à assurer une mixité sociologique de leurs membres tant qu'elles garantissent que ces derniers ont bien des intérêts communs. En effet, il n'y a pas de sens à ce qu'une mutuelle de santé par exemple regroupe des membres dont le profil ou l'activité économique les rendraient plus vulnérables d'un point de vue sanitaire. Cela reviendrait à mettre en place des mécanismes de solidarité entre pauvres ou entre personnes vulnérables (solidarité distributive). Au contraire, une organisation d'économie sociale a tout intérêt à ce que les membres proviennent de catégories économiques et sociales différentes afin d'assurer une plus grande viabilité économique et de permettre une solidarité redistributive. Les organisations doivent bien souvent trouver un équilibre entre cet intérêt économique, ce mécanisme solidaire et un degré satisfaisant de cohésion sociale, indispensable à l'action collective.

2.5. Un mouvement et des mouvements

Ce qui caractérise fondamentalement l'économie sociale, c'est sa qualité fédérative. Au-delà des secteurs, des acteurs impliqués, des structures juridiques concernées, l'économie sociale permet d'englober une diversité d'initiatives en mettant en avant leurs traits communs. Qu'ont en commun des organisations paysannes, des mutuelles de santé, des mutuelles et coopératives d'épargne et de crédit, des associations de lutte contre le sida, des entreprises sociales, certaines fondations, des associations actives dans le reboisement ou l'insertion des jeunes diplômés sans emplois qui peuplent les capitales africaines ? Ce que ces organisations ont en commun, c'est justement le fait de ne pas se limiter à la production de biens ou de services (fournis ou non par d'autres opérateurs) mais bien situer cette vocation économique parmi d'autres objectifs : l'amélioration des conditions de cette production, l'accessibilité des services offerts à des populations qui en sont privés par ailleurs, la prise en compte de défis sociétaux et environnementaux, etc. Ce qui caractérise également ces organisations, c'est le fait que, dans leur principe de fonctionnement, elles posent certaines balises : permettre le contrôle par les adhérents, les travailleurs ou les usagers, réguler les règles de répartition et d'allocation des surplus générés, trouver l'équilibre entre la génération de profit (nécessaire au développement de toute entreprise) et le service aux membres et/ou à la collectivité, assurer l'équilibre des rapports de force entre les différentes parties prenantes dans la prise de décision, etc. On le voit, ces préoccupations ne sont pas sans rappeler celle des organisations de travailleurs et montrent bien les liens historiques qui existent entre économie sociale et mouvement syndical des travailleurs et des paysans.

Même si des réglementations encadrent ses différentes composantes, l'économie sociale constitue également un mouvement car elle ressent la nécessité de s'auto-réguler, de corriger certains travers ou évolutions. Constituer un mouvement permet également d'avoir une démarche de prospection. Envisager les évolutions à venir pour prévenir les risques (générés tant par le marché que par l'Etat) et préparer les adaptations nécessaires pour le secteur. Isolées dans leur secteur d'activités ou regroupées uniquement selon leur statut juridique, les organisations de l'économie sociale perdraient l'avantage de l'échange d'expérience et la visibilité d'une force économique et sociale soutenue par des citoyens engagés.

Le profil des initiateurs et les traits communs de ces organisations entraînent naturellement la construction d'une logique plus politique. Les préoccupations portées par ces mouvements d'économie sociale sont variées : reconnaissance de la combinaison d'objectifs économiques et sociaux dans des sociétés où ces secteurs économiques et sociaux sont souvent bien segmentés (pensons aux compétences des ministères concernés) et financés par des ressources également distinctes (l'impôt et/ou la solidarité nationale et internationale dans le premier cas ; le marché dans le second cas), défense de certaines pratiques (par exemple, la nature non lucrative de l'assurance ou des soins de santé) dans des économies de marché, légitimité et la protection (juridique et politique) de certaines formes institutionnelles dans un marché de libre concurrence, détection de problèmes sociétaux. Tout cela fait que l'économie sociale peut revêtir une nature de mouvement social. Ces mouvements sociaux peuvent être formels (sous forme de plateforme ou de fédérations) comme informels ou ad hoc. De la même manière, ils peuvent être le fait de regroupement par secteurs d'activités, par pays, par régions, etc. Quel que soit leur base de regroupement, ces organisations représentent une force économique, sociale et politique et portent des préoccupations communes. Même si dans les réalités africaines, ces mouvements sont souvent fragiles et loin d'être globaux, c'est en cela que les organisations que l'on peut affilier à une

économie sociale se retrouvent actrices d'une partie de la société civile sur la scène politique, tant nationale que régionale ou internationale.

Structures internationales de quelques composantes de l'économie sociale

L'Alliance Coopérative Internationale a été fondée à Londres en 1895. Ses actuels 223 membres sont des structures coopératives nationales et internationales de tous les secteurs d'activité, notamment: agriculture, assurances, banque, consommation, habitation, industrie, pêche, santé, tourisme, etc. Ces coopératives représentent quelque 800 millions de personnes dans le monde entier. L'ACI est active dans la promotion de l'identité coopérative, veille à ce qu'existe un environnement politique adéquat pour permettre aux coopératives de se développer et de prospérer. Elle fournit à ses membres des informations et suscite l'échange de bonnes pratiques. A travers son programme de développement, l'ACI fournit également une assistance technique aux coopératives à travers le monde. Le siège de l'ACI est à Genève (www.ica.coop).

Le World Council of Credit Unions (WOCCU) ou Conseil Mondial des Coopératives d'Épargne et de Crédit constitue le principal regroupement et structures d'appui de ces institutions d'économie sociale active dans la microfinance. WOCCU est non seulement une association fédérative rassemblant plus de 54 000 coopératives d'épargne et de crédit regroupant 186 millions de personnes dans 97 pays dans le monde. A côté de cette fonction fédérative, WOCCU joue également un rôle d'agence de développement dans le secteur, une structure d'appui proposant des services, notamment en termes de suivi et évaluation. Le siège de WOCCU est installé aux Etats-Unis (www.woccu.org).

L'Union Internationale Raiffeisen (IRU) est une association mondiale, formée sur une base volontaire, d'organisations coopératives d'épargne et de crédit nationales dont le travail et les idées se basent sur les principes de Frédéric Guillaume Raiffeisen - soit l'auto-assistance, l'auto-responsabilité et l'auto-administration. L'IRU a été créée en 1968 à l'occasion du 150ème anniversaire de la naissance de Frédéric Guillaume Raiffeisen et compte aujourd'hui 73 membres dans 41 pays. La diffusion de l'idée de Raiffeisen est mondiale. Plus de 900.000 coopératives comptant plus de 500 millions de membres dans plus de 100 pays appliquent les principes de Frédéric Guillaume Raiffeisen. Le siège de l'IRU se trouve en Allemagne (www.iru.de).

L'ICMIF est la Fédération internationale des coopératives et mutuelles d'assurance (ICMIF) et l'organisation la plus importante représentant les intérêts des assureurs coopératifs et mutualistes à travers le monde. Elle comprend actuellement 212 membres dans 73 pays. Son siège est à Bowdon, près de Manchester.

L'association internationale de la Mutualité (AIM) a été créée en 1950. Elle regroupe 40 fédérations ou associations d'organisations autonomes de mutualité de santé et de protection sociale dans 26 pays du monde. Les organisations membres de l'AIM opèrent selon des principes de solidarité et de non-lucrativité et fournissent une couverture à plus de 170 millions de personnes dans le monde. Le Secrétariat de l'AIM est installé à Bruxelles (www.aim-mutual.org).

Plusieurs organisations regroupent également les organisations de type associatif. Citons notamment le Civil Society International (www.civilsoc.org), CIVICUS (www.civicus.org) ou encore le Global Justice Movement (www.globalcivicmovement.org).

Notons qu'il est caractéristique de remarquer que le continent africain est particulièrement sous-représenté au sein de ces structures internationales du fait de l'absence de structures continentales regroupant les fédérations nationales de coopératives, mutuelles et associations.

Le Réseau Intercontinental de Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire est une initiative récente (2002) suite à deuxième rencontre Globalisation de la solidarité à Québec en 2001. Ce réseau vise à fédérer les acteurs et organisations de l'économie sociale et solidaire au niveau international de manière à faire valoir reconnaître la contribution d'autres modes de production, consommation, d'épargne et d'échange pour la construction de régulation économique plus juste et d'un développement plus solidaire.

■ 3. L'économie sociale comme troisième voie en réponse à la crise

Bien qu'il soit « trop tôt » pour apprécier de manière spécifique l'impact de la crise globale, il va sans dire que celle-ci produira des effets durables sur les sociétés et économies africaines. Ainsi, selon la Banque Mondiale, le prix des denrées alimentaires restera plus élevé dans les 20 prochaines années que dans les années 90 (World Bank, 2008.) La diminution de la demande globale se fait particulièrement sentir en Afrique car ces pays sont dans une position plus faible que d'autres pays en développement en raison de la forte pauvreté et de la dépendance aux biens d'exportation. Ainsi dans un pays comme le Kenya qui fournit un tiers de fleurs coupées vendues sur les marchés européens, les conséquences d'une diminution de la demande vont fortement se faire sentir sur le budget des ménages employés dans la production de fleurs (Mwega, 2009 ; cité par Allen & Maghimbi, 2009). Par ailleurs, le BIT estime que, dans le scénario le plus pessimiste, le nombre de travailleurs africains en situation d'extrême pauvreté pourraient s'accroître de 9,2%. (ILO, 2009 ; cité par Allen & Maghimbi, 2009). A la demande de DFID, l'Institute of Development Studies de l'Université de Sussex a mené durant le premier trimestre 2009 dans 5 pays du Monde (Bangladesh, Indonésie, Jamaïque, Kenya, Zambie) une étude sur l'impact de la crise pétrolière, alimentaire et financière sur les populations des pays en développement à faible revenus. En relevant dans quelle mesure les effets de ces crises se font ressentir au niveau des ménages, cette étude confirme les tendances macro-économiques observées ou prévues: recherche de nouvelles sources de revenus (particulièrement de la part des femmes et/ou en ayant recours au travail des enfants), réduction de la quantité, qualité et diversité alimentaire, recours à la vente de biens d'urgence, recours à l'automédication pour éviter le coût des traitements biomédicaux, difficulté de maintenir les enfants à l'école, regain du travail des enfants, accès plus difficile au crédit, etc. (Hossain et al., 2009). Pour l'Afrique aussi, cette crise vient de plus de se superposer à aux crises (financières, sociales, économiques, politiques, environnementales) antérieures ou toujours en cours. Il en résulte non seulement des effets exacerbés mais également une remise en question plus grande encore des modèles économiques et sociaux dominants et que la majorité des pays africains ont, tant bien que mal, tenté d'adopter.

La crise actuelle a entraîné une certaine remise en question des modalités de gouvernance, des opérations et des finalités poursuivis par le système économique et financier dominant. Même dans les milieux les plus au centre de ce système, les discours laissent entendre que ce système aurait en quelque sorte échappé à ses acteurs et aurait, en conséquence, produit des effets conduisant à la crise que nous connaissons. La finalité du système économique dominant, l'accumulation, semble avoir perdu du sens. Les acteurs semblent perplexes quant à la fonction du système en termes de développement économique réel, et semblent ne plus être sûr de savoir à qui le système bénéficie réellement en fin de compte. C'est pourquoi l'accent est mis sur la nécessité de recentrage des systèmes économique et financier autour, non seulement des besoins et aspirations de la personne humaine et des communautés, mais aussi autour de la préservation de l'environnement que le système économique, et notamment la société de consommation, a fortement contribué à dégrader.

En effet, si ces principes semblent (re)découverts par les tenants du système économique dominant, il ne l'est pas de même pour les tenants de l'économie sociale. Ces principes sont intrinsèques à la philosophie économique mise en œuvre par l'économie sociale. La finalité de service aux membres ou à la collectivité prime sur le profit et les mécanismes de gouvernance veillent à assurer la cohérence entre la production de biens et de services et les besoins des populations. En cela, les pratiques de l'économie sociale présentent déjà un fort potentiel dont d'autres acteurs économiques pourraient s'inspirer dans leur remise

en question. L'un des avantages comparatifs des structures d'économie sociale est d'être détenu par les membres. Contrairement aux entreprises à but lucratif dont l'actionnariat est souvent anonyme, les intérêts des propriétaires de l'entreprise d'économie sociale se confondent avec ceux des membres, clients ou usagers. La question de la redevabilité (ou de la reddition de comptes/accountability) de l'entreprise d'économie sociale face aux membres ou usagers se voit plus naturellement levée puisque ces derniers sont associés aux décisions et orientations prises par l'entreprise. En temps de crise, on peut donc penser, qu'au sein des organisations d'économie sociale, les emplois par exemple apparaîtront donc plus comme des objectifs à préserver plutôt que comme des coûts à réduire. Autre avantage comparatif des structures d'économie sociale, c'est l'évidence des finalités multiples poursuivies. Depuis des années, les entreprises se sont efforcées de donner du sens à leurs actions, voire de contrecarrer certaines externalités négatives en cherchant à expliciter leurs responsabilités sociales et environnementales aux côtés de leurs activités et responsabilités économiques. Cela s'est traduit par des efforts aux bénéfices des travailleurs (conditions de travail, formations, accent sur la motivation et la participation, conciliation vie professionnelle/vie familiale, etc.) ou au bénéfice des clients en les rassurant sur les conditions de production des biens et services fournis (attention à l'environnement, aux conditions de travail, etc.). Que ce soit les coopératives, entreprises sociales ou autres sociétés d'entraide, la conjonction de finalités économiques et sociales est la nature même de leur existence. Cela ne signifie pas que ces finalités soient définitivement figées, ni que l'équilibre entre elles soient aisé à maintenir mais cela veut dire que l'objet économique ne prend tout son sens qu'en lien avec des finalités sociales.

Historiquement, il faut relever que l'essor de l'économie sociale - et des coopératives et mutuelles - est intimement liée à des périodes de crises qu'on connu certains pays ou régions du monde. Ainsi Birchall & Ketilson (2009)⁴ rappellent que de grandes structures coopératives ont vu le jour lors de crises financières et économiques en Allemagne (initiation des caisses Raiffeissen durant la dépression agraire de 1860 en Allemagne), en Angleterre (essor des coopératives de consommateurs dès 1840), aux Etats-Unis (croissance des coopératives agricoles durant la grande dépression de 1929) ou ailleurs. La logique de ce lien entre économie sociale et crise est simple : l'économie sociale permet de contrecarrer les déséquilibres du système économique et financier et de permettre à tous, plus nombreux en temps de crise, d'avoir accès aux biens et services indispensables à la vie quotidienne et aux activités économiques. L'économie sociale est d'ailleurs souvent présentée comme une réponse face aux échecs de l'Etat et du marché. Même si cette thèse d'un rôle résiduel de l'économie sociale peut être contestée, il n'en demeure pas moins que l'on observe en effet les organisations d'économie sociale continuer à produire des biens et services là où l'Etat restreint sa production par mesure d'austérité publique et où le secteur privé se recentre sur des segments de marché plus rentables à court terme.

Dans sa Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008), la Conférence internationale du Travail mettait l'accent sur la nécessité, dans un contexte mondial marqué par une interdépendance et une complexité croissante ainsi que par l'internationalisation de la production d'avoir « des entreprises productives, rentables et durables, conjointement avec une économie sociale solide et un secteur public viable » afin de réunir les conditions d'un développement économique et des possibilités d'emplois durables.

Dans cette section, nous proposons d'appréhender à partir des piliers de l'agenda du travail décent la troisième voie que constitue l'économie sociale non seulement pour relever les défis que l'Etat et le marché ne réussissent à relever mais aussi comme modèle par lequel

⁴ <http://www.ilo.org/public/english/employment/crisis/download/factsheet4.pdf>

les pouvoirs publics et les acteurs de la société peuvent mettre en œuvre pour traduire une certaine vision de la société qu'ils entendent vouloir voir se développer.

3.1. Développement économique et emplois décents

En termes d'emploi, le rapport du Directeur Général du BIT lors de la CIT de Juin 2009 relève que « les pays en développement ont été particulièrement touchés par les suppressions d'emplois dans les industries du secteur formel essentiellement tournées vers l'exportation. Ces pertes tendront à grossir les rangs des travailleurs du secteur informel, notamment dans l'agriculture, intensifiant ainsi la concurrence dans les métiers peu rémunérateurs » (BIT, 2009, p. 8). Le BIT estime qu'en Afrique subsaharienne, environ 73 pour cent des travailleurs de la région se trouvent en situation d'emploi vulnérable et ce chiffre pourrait dépasser les 77 pour cent en 2009. La crise représente une sérieuse menace pour l'investissement dans les infrastructures et les biens d'équipement qui sont vitaux pour poursuivre le développement de la région. De plus, il ne faudrait pas sous-estimer le préjudice que pourrait entraîner un protectionnisme mondial et une diminution des investissements étrangers directs en conséquence de la crise (BIT, 2009b). Au Ghana, les emplois générés par les investissements étrangers ont ainsi déjà diminué de 126% entre 2007 et 2008 (Willem te Velde, 2009).

Dans les pays africains, la majorité des emplois se trouvent dans des petites et moyennes unités économiques : entreprises, groupement d'intérêt économique, coopératives, secteur informel, etc. Face à la crise mondiale, il est clair que c'est au sein de ce type d'entreprises que la majorité des emplois devront être maintenus. C'est aussi au sein de ce type d'unités économique que de nouveaux emplois se créeront en particulier par les travailleurs et travailleuses ayant perdu leur poste. Le défi est donc grand d'assurer que les emplois maintenus et créés répondent aux critères du travail décent, tant en termes de revenus que de conditions de travail. Or, face à la restriction du marché du travail, le risque est grand pour les travailleurs et travailleuses de voir leur conditions de travail revues à la baisse et les nouveaux emplois se créer dans une stricte logique de survie et non de développement économique. Dans cette perspective, la reprise d'entreprises par des travailleurs est déjà envisagée par certains observateurs (Birchall & Ketilson, 2009) comme pouvant jouer un rôle positif en termes de maintien et de création d'emploi. Par la création de ce type d'entreprises, on est au cœur de la proposition faite par l'économie sociale, à savoir permettre aux travailleurs de devenir, éventuellement avec d'autres parties prenantes, propriétaires des moyens de production et ainsi continuer non seulement à assurer leurs emplois mais aussi la qualité d'emploi.

Face à la crise et pour promouvoir l'économie sociale, les organisations de travailleurs ont tout intérêt à réaffirmer leurs alliances avec l'économie sociale. Les résultats atteints par le programme Syndicoop devrait être approfondis et étendus à de nouvelles initiatives. Devant les réponses à trouver face à la crise, c'est aussi dans l'économie sociale et en concertation avec celle-ci que les syndicats pourraient se montrer innovants. Les organisations de travailleurs pourraient également faire profiter les organisations d'économie sociale de leurs recommandations en matière d'amélioration de la productivité de même que les pistes de maintien et de création d'emploi pourraient s'inspirer des pratiques de l'économie sociale.

En milieu rural, l'impact de la crise se fera surtout sentir sur la production de rente dont dépend une majorité de la population en milieu rural. Le milieu rural connaît déjà de grave déficit en matière d'emploi décent (ILO, 2008) : mauvais fonctionnement du marché du travail rural, faible organisation/représentation des travailleurs ruraux,

sous-emploi, faibles revenus, etc. La féminisation des activités agricoles entraînée par les migrations des hommes en recherche d'activités plus génératrices constitue un défi qui risque d'être accentué par la crise. Face à des mécanismes de marchés qui risquent de réduire les prix des matières premières notamment, les agriculteurs ont tout intérêt à s'organiser – beaucoup le sont déjà - et veiller à ce que leur production soit achetée à des prix reconnaissant le travail fourni ou valoriser celles-ci par des efforts commun de transformation et de marketing.

Kuapa Kokoo au Ghana est un symbole du succès et d'espoir. Créée en 1993, cette entreprise collective compte près de 45 000 membres répartis en 1650 groupements villageois (village societies) et emploie plus de 250 employés. Kuapa Kokoo est à la fois une coopérative de production, une société de commercialisation du cacao (produit par les membres de la coopérative) et un fond (Trust Company) gérant les surplus des ventes aux circuits du commerce équitable. La particularité de cette entreprise collective est d'avoir été initiée durant la libéralisation des marchés du cacao au Ghana, moment que les fondateurs avaient identifié comme une opportunité de créer une entreprise rentable. (Wanyama, 2008)

En milieu rural, le maintien et le développement de services financiers accessibles comme les coopératives d'épargne et de crédit seront également les garants de la création d'emplois et d'initiatives génératrices de revenus.

Le maintien et la création d'emploi dépendra beaucoup de l'esprit d'initiative et d'entreprise⁵ des individus et des groupes. Le cadre juridique, à savoir les règles et lois conditionnant l'existence et le fonctionnement des organisations d'économie sociale, dans leur diversité, que l'on peut affilier à l'économie sociale est indispensable. En effet, cela joue non seulement sur des fonctions d'appui au secteur mais également en termes de transition de l'économie informelle à l'économie formelle. Or, Develtere & Pollet (2008) constataient dans leur étude de 2005 sur 11 pays africains qu'à certaines exceptions près, peu de pays avaient adapté leurs législations obsolètes aux nouvelles approches (notamment définie en 1995 par la déclaration de l'ACI sur l'identité coopérative et en 2002 par la recommandation 193 de l'OIT sur la promotion des coopératives). En abaissant les obstacles à la création d'entreprises collectives - sociales ou coopératives par un cadre législatif, financier et judiciaire adapté, les pouvoirs publics permettront non seulement de favoriser la génération de revenus et de surplus mais aussi d'appuyer un développement qui respecte la dignité humaine, la viabilité et le travail décent. Dans ce sens, il faut souligner les efforts actuellement faits au niveau sous-régional puisque l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) a finalisé en janvier 2009 un projet d'acte uniforme relatif aux sociétés coopératives qui, après adoption, entrera en application dans les 16 pays membres⁶. Ce texte vise à définir des règles compatibles avec la réglementation régionale et offrir des solutions simples modernes et adaptées aux besoins des utilisateurs tout en garantissant le respect des principes coopératifs tels qu'édictees par l'ACI, notamment en termes d'autonomie et d'indépendance, ainsi que de fonctionnement démocratique des coopératives (OHADA, 2009).

L'existence d'emplois décents dépend également des marchés existants et potentiels. Ici encore l'économie sociale peut jouer un rôle important. Le secteur du commerce équitable a particulièrement permis non seulement de créer de nouveaux marchés internes mais

⁵ A savoir, lancer des idées d'activités économiques ou commerciales, mobiliser les ressources humaines financières et matérielles, d'établir et de développer des entreprises et créer des emplois.

⁶ Il s'agit des 14 pays membres de la zone CFA ainsi que de la Guinée Conakry et les Comores.

surtout externes et de créer des emplois réunissant les conditions d'un travail décent. Face à la crise, il convient non seulement de renforcer et d'explorer de nouveaux marchés mais également de s'assurer que les mesures prises face à la crise ne restreignent pas cette source de revenus et d'emplois décents. Les chantiers dans lequel de nouveaux marchés peuvent être créés par l'économie sociale sont nombreux. A côté du tourisme durable par exemple, les organisations d'économie sociale créent de nombreux « emplois verts », à savoir ceux qui visent à atténuer et prévenir les innombrables menaces pour l'environnement qui pèsent sur la planète. Elles devraient être soutenues dans ce sens non seulement parce que cela permet de compenser des pertes d'emplois mais également en raison de la plus-value de telles activités à long terme.

Né en 2002 comme club de débats, le Kibera Community Youth Program (KCYP) a initié un projet d'assemblage de panneaux solaires photovoltaïques à Kibera (Kenya), l'un des plus grands bidonvilles en Afrique Sub-saharienne, créant ainsi une vingtaine d'emplois pour les jeunes. Ces panneaux solaires permettent l'accès à l'électricité à de nombreux habitants du bidonville et les membres du programme ont effectué de nombreux voyages dans le pays afin d'apprendre à d'autres jeunes à monter des panneaux solaires.

La crise exige également une révision des stratégies et modalités en matière de valorisation des ressources humaines. L'éducation et la formation en sont des facteurs clés et on retrouve là encore le rôle spécifique que des organisations comme les coopératives peuvent jouer à cet égard. Il ne s'agit pas uniquement de mettre en œuvre le principe coopératif d'éducation, de formation et d'information, mais également d'associer les coopératives et autres entreprises sociales au développement d'approches innovantes en la matière. Le développement de l'économie sociale peut également être promu en la portant à la connaissance des futurs leaders et entrepreneurs. Ainsi, l'économie sociale, comme forme d'organisation économique, devrait être insérée dans les curricula des instituts d'enseignement et de formations compétents en la matière. Il n'existe d'ailleurs que peu de structures d'enseignement et de formations spécialisées en économie sociale. Les Collèges Coopératifs que l'on retrouve dans plusieurs pays anglophones (Tanzanie, Kenya, Ethiopie, etc.) ou des structures comme l'Université Africaine de Développement Coopératif (UADC) (ex-ISPEC situé à Cotonou) proposent des formations liées aux coopératives mais également de plus en plus des cursus plus larges et orientés sur l'économie sociale dans son ensemble.

Le développement économique local offre également des opportunités pour répondre à la crise de manière innovante et en appuyant un développement ancré sur des territoires. Le développement économique local est en effet axé sur les avantages compétitifs locaux et offre les moyens d'identifier de nouvelles possibilités de créer des emplois et des revenus et contribue à une amélioration générale de la qualité des emplois en raison de la participation des parties intéressées locales et de l'ancrage de l'activité économique dans une localité donnée. En effet, ce qui caractérise le développement économique local, c'est bien les processus participatifs auxquels les acteurs (publics et privés) sont conviés de participer. Les effets produits par ce dialogue social ne se mesurent pas uniquement en termes de nouveaux partenariats économiques mais également en termes de cohésion sociale et une plus grande transparence des institutions.

L'économie sociale peut également être au cœur d'une stratégie de développement économique et de lutte contre la pauvreté au niveau national. Dans son document stratégique de réduction de la pauvreté (2007)⁷, le Rwanda accorde ainsi une attention

⁷ Economic Development and Poverty Reduction Strategy, 2008-2012 September 2007.

particulière aux coopératives comme acteur explicite du secteur économique privé. Les associations d'agriculteurs sont notamment invitées à se transformer en coopératives, le mouvement coopératif est appuyé dans son ensemble. S'il veille à ce que les coopératives puissent fonctionner selon leurs principes de base, notamment l'autonomie, le Rwanda prend donc l'option de bénéficier de la contribution et de la plus value spécifique des coopératives.

Dans leur conception, les politiques de l'emploi à l'encontre des populations qualifiées de vulnérables (femmes, personnes vivant avec le VIH, les travailleurs migrants, les personnes handicapées, etc.) traduisent toujours une certaine vision de la société, notamment dans son caractère inclusif ou excluant. Des leçons tirées notamment des politiques de l'emploi envers les personnes handicapées – et celles-ci sont en augmentation suite aux nombreux conflits armés en Afrique –, on peut certainement retenir la nécessité que celles-ci soient le plus possible intégrées – moyennant les adaptations nécessaires – sur le marché régulier du travail et non dans une perspective d'action ou d'assistance. Cette conclusion peut être étendue aux autres groupes vulnérables. Face à une crise qui risque de réduire leurs opportunités d'emploi, les pouvoirs publics devraient accorder une attention particulière à ce que les personnes précarisées par une situation sociale ou sanitaire ne subissent pas plus que d'autres catégories les effets de la crise. C'est bien ce que mettent en œuvre de nombreuses entreprises sociales notamment.

Enfin, les jeunes, hommes et femmes, joueront également un rôle clé dans la réponse face à la crise et l'élaboration de stratégies pour le futur. Comme le souligne le guide pour l'intégration de l'emploi et du travail décent (ILO, 2008), les jeunes ne sont pas uniquement importants de part leur nombre (40% de la population mondiale et 44% de la population en Afrique subsaharienne) mais bien parce que « ce que font les jeunes femmes et les jeunes hommes en tant que travailleurs, entrepreneurs, novateurs, facteurs de changements sociaux, citoyens, pères et mères déterminera l'évolution économique, sociale, politique et technologique future ». La mise en œuvre de nouveaux modèles économiques et sociaux sera en leurs mains et c'est pour cela notamment que les alternatives proposées par l'économie sociale doivent être portées à leur connaissance et les opportunités existantes pour mettre ces connaissances en pratique.

Sortis de l'Université avec des qualifications professionnelles mais sans perspectives de trouver un emploi, 11 jeunes du Lesotho ont trouvé la solution par la voie coopérative. Ensemble, ils ont créé le *Lesotho Entrepreneurship Development Conglomerate Cooperative* (LEDCON), une coopérative de travailleurs offrant des services de consultance dans le champ de la gestion, de la comptabilité, de l'audit et des NTIC à des entreprises. En moins de deux ans, les fondateurs de cette coopérative ont réussi à attirer une clientèle d'entrepreneurs indépendants, de petites et moyennes entreprises et de grandes compagnies, dont certaines multinationales.

3.2. Protection sociale

L'attention accrue dont bénéficie la protection sociale depuis quelques années en Afrique mais aussi dans le reste du monde a été renforcée par la crise financière de 1997 qui rendait visible la situation de plusieurs pays asiatiques qui avaient fortement négligé les mécanismes de protection sociale. Devant cette crise, on commençait à reconnaître que si de tels mécanismes avaient existé, la récession économique aurait été moins fortement ressentie par les populations (Norton et al., 2001). Que dire alors des 80% de la population africaine qui n'est couverte par aucune protection sociale ? Que

dire des personnes qui le sont mais ne bénéficient que d'une couverture sociale minimale en termes de prestations et généralement limitée aux risques professionnels, à la maternité et à la pension. Le BIT relève que l'austérité instaurée risque d'affecter la qualité et la disponibilité des services publics et que les femmes et les filles risquent particulièrement d'en subir les conséquences en termes de prestations sociales. De même, la perte des revenus des femmes aura plus d'effets négatifs à long terme que les mêmes revenus perdus par les hommes. En termes de santé, la lutte contre la pandémie du VIH/sida pourrait souffrir d'un allègement des efforts fournis par la communauté internationale (notamment en termes de financement des médicaments liés au sida) au risque de voir apparaître une progression de la maladie là où elle avait reculé ces dernières années (World Bank, 2009).

Pour l'OIT, une stratégie visant à étendre la couverture de la sécurité sociale devrait reposer sur deux types de mécanismes distincts qui permettent aux individus d'avoir accès aux prestations de la sécurité sociale: i) les personnes obtiennent leur droit aux prestations par les versements de cotisations ou les; et, ii) les droits des résidents comprennent un « socle » de base de sécurité sociale pour tous, socle qui doit progressivement être consolidé en fonction du niveau de développement économique et/ou face aux nouveaux besoins. Les nombreuses institutions mutualistes et de micro assurance santé à base communautaire constituent une contribution concrète de l'économie sociale à cette extension de la sécurité sociale. Si, de manière isolée, une mutuelle par exemple n'est qu'une solution à court terme pour abaisser la barrière financière aux soins de santé, la perspective change quand des mutuelles joignent leurs efforts pour couvrir un plus grand nombre de personnes provenant de groupes présentant des risques et des statuts socio-économiques variés. Actuellement, les stratégies nationales de protection sociale (Sénégal, Burkina Faso, Bénin, Rwanda ou Ghana, pour n'en citer que quelques-uns) incluent les mutuelles de santé comme instruments (en particulier pour les travailleurs du secteur informel et les populations) parmi d'autres d'un dispositif global de protection sociale.

Les pays membres de l'UEMOA ont bien saisi l'opportunité que représente l'économie sociale dans l'avenir. En effet, l'UEMOA a lancé en 2004, en collaboration avec le BIT et la Coopération Française, un vaste projet de législation des « mutuelles sociales » (couvrant les risques liés à la santé, sans exclure une extension vers d'autres risques sociaux : assurance vie, assurance retraite, etc.) pour l'ensemble de la zone UEMOA. Le travail préparatoire de ce projet législatif a été conduit par le BIT qui a adopté une approche participative (incluant au niveau national les autorités de la santé, les mutuelles de santé et leurs structures d'appui ainsi que les pouvoirs publics) visant à identifier les besoins du secteur et les attentes des acteurs vis-à-vis d'une législation. Ce projet a été mené à terme et le Conseil des Ministres de l'UEMOA a adopté le projet de Règlement portant réglementation de la mutualité sociale au sein de l'UEMOA en juin 2009.

L'objectif fondamental visé par ce texte est de mettre en place une réglementation uniforme, transparente et efficace permettant d'assurer une saine promotion de la mutualité sociale (qui inclut les mutuelles de santé) dans l'espace UEMOA. Le texte permettra, en outre, de codifier les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement des organismes relevant de la mutualité sociale et d'assurer une gestion rationnelle des risques, en vue de favoriser l'accès aux services sociaux de base pour les populations des Etats membres de l'UEMOA. Il prévoit la mise en place par chaque Etat membre d'un organe administratif de la mutualité sociale, d'un registre national d'immatriculation des mutuelles sociales et d'un fond national de garantie, destiné à préserver les droits des membres des mutuelles sociales.

Le VIH/SIDA est une préoccupation importante en matière de protection sociale et d'autant plus dans le cadre de l'agenda du travail décent. Il n'est pas besoin de rappeler l'énorme réponse qui a été apportée par des organisations provenant de la société face à la pandémie et plus spécifiquement celui des associations et autres organisations à base communautaire, ayant mis en place des dispositifs globaux de prise en charge (psychosociale et médicale) des personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA. Dans de nombreux pays, le secteur public s'est clairement inspiré de ces pratiques innovantes pour élaborer les politiques nationales. Des ponts devraient être renforcés entre ces acteurs publics et privés dans la prise en charge et la lutte contre le VIH.

Fondée en 1987, la célèbre organisation TASO en Ouganda a permis à plus de 20 000 personnes vivant avec le VIH d'être mis sous traitement antirétroviral notamment grâce à quelque 1500 agents communautaire (CASA) vivant avec le VIH/SIDA et qui ont été formés pour conseiller et sensibiliser leurs pairs à l'importance de bien suivre leur traitement. Forte de son action, TASO est devenu un partenaire-clé des politiques nationales de lutte contre le VIH/SIDA en Ouganda et a sans aucun doute contribué à faire diminuer le taux de séroprévalence (toujours estimé à 6,7% chez les adultes de 15 à 49 ans.).

Sources : ONUSIDA, 2008 ; www.tasouganda.org ; SIDACTION/ONUSIDA/OMS, 2005.

3.3. Normes du travail

Les temps de crise présentent également un risque pour les droits fondamentaux des travailleurs. Pour ne citer que deux exemples, il est clair que les opportunités d'emploi seront limitées pour les chercheurs d'emploi et les conditions de travail dans l'économie informelle risquent de se dégrader. Le BIT prévoit également que les groupes à risque, particulièrement les migrants, les femmes et les jeunes risquent d'être particulièrement touchés. Les mandats de l'OIT ont donc tout intérêt à ce que les normes - conventions et recommandations - soient respectées et à ce que la crise n'entraîne pas un abaissement des standards sociaux. Dans ce combat, l'économie sociale est un allié de choix. Des organisations de l'économie sociale (organisations de l'économie informelle, organisations d'agriculteurs, etc.) sont souvent elles-mêmes le fruit du droit d'organisation garanti par la convention 98 et la convention 193.

Certaines conventions du BIT constituent des outils importants dans la réponse à la crise. Ainsi, la commission d'expert relevaient lors de la Conférence Internationale du Travail de juin 2009 que la *convention no 182 sur les pires formes de travail des enfants*, qui fête cette année ses 10 ans et est ratifié par 169 Etats - est un bon exemple de ce qui doit constituer les efforts de réduction de la pauvreté et les efforts face à la crise. IPEC travaille dans ce sens depuis des années avec des organisations d'économie sociale facilement en phase avec l'approche multidimensionnelle que requiert l'abolition du travail des enfants.

Créée en 1993, l'Association Jeunesse Action au Mali est une ONG d'appui à la promotion de l'emploi des jeunes et à l'insertion socio-économique des enfants et des groupes de femmes en situation difficile. A côté de ces activités d'accompagnement scolaire, l'AJA mène une série de projets de formations professionnelles des jeunes artisans ainsi que des jeunes entrepreneurs. En collaboration avec IPEC, l'AJA a également formé et sensibilisé des maîtres d'apprentissage à la question du travail des enfants.

Les travailleurs migrants représentent une population particulièrement vulnérable quand les systèmes économiques sont perturbés comme nous le connaissons actuellement. Cela se traduit notamment par une diminution des transferts de fonds vers les pays d'origine comme l'ODI (Willem te Velde, 2009) l'observe dans le cas du Ghana et du Kenya depuis le dernier trimestre de 2008. Le BIT relève également que les travailleurs immigrés seront contraints d'accepter des emplois dans des piètres conditions de travail et/ou dans l'économie informelle et que l'on risque de voir augmenter les cas de discriminations, notamment des travailleurs migrants. La collaboration entre les mandants du BIT et les organisations de migrants doit donc être renforcée afin que les conventions 111 (Discrimination – emploi et profession) et 97 (travailleurs migrants) soient respectées.

Pour renforcer l'action des organisations de l'économie sociale dans les réponses à la crise, les pouvoirs publics ont tout intérêt à favoriser le regroupement de ces organisations. Il peut notamment y trouver un interlocuteur facilitant le dialogue avec le ou les secteurs concernés. Si les gouvernements peuvent jouer un rôle en facilitant la constitution de ces structures secondaires, ils doivent toutefois veiller à ne pas s'y substituer, s'y imposer ou les instrumentaliser. Au contraire, il convient de s'assurer que de manière organique, par affinités idéologiques, philosophique ou sectorielles, diverses structures se créent et interagissent de manière constructive, au niveau local, national, voire continental. De même et comme la recommandation 193 de l'OIT le souligne pour la promotion des coopératives en particulier, les gouvernements devraient encourager les conditions favorisant le développement de liens techniques, commerciaux et financiers au sein des différentes composantes de l'économie sociale mais aussi, le cas échéant, entre ces différentes composantes.

Enfin, face à la nécessité toujours plus grande de voir le secteur informel s'organiser afin de mieux défendre les droits des travailleurs, il est suggéré que les syndicats notamment continuent à explorer les opportunités offertes par les coopératives. En effet, celles-ci présentent de multiples avantages pour lutter contre les effets pervers du secteur informel (notamment la grande concurrence entre travailleurs qui en découle, les mauvaises conditions de travail et de rémunération, le manque de temps à investir dans des organisations collectives, etc.). Par la voie coopérative, en effet, les travailleurs peuvent se doter d'un outil qui combine les préoccupations économiques et commerciales des opérateurs du secteur informel, mais également le renforcement de leur action et leurs revendications communes face aux autres acteurs de l'économie et aux pouvoirs publics.

Au Kenya, le Gikomba Self-Help Group a été créé en 2004 par une trentaine de travailleurs et travailleuses du secteur informel appuyé en cela par la COTU (Central Organisation of Trade Unions) dans le cadre du projet ILO/Syndicoop. L'activité de cette coopérative est de fournir des services d'hygiène (eau, toilettes, douches) et de petite restauration sur le marché de Gikomba. Le groupe a également créé une coopérative d'épargne et de crédit, la Gikomba Wanabiashara SACCO, afin d'aider des personnes à démarrer un petit commerce, développer une activité économique ou répondre à une urgence. En collaboration avec les autorités en charge des marchés et en faisant payer ses services, le groupe (constitué d'hommes et de femmes d'âge et d'origine ethnique différentes) a permis de générer des revenus pour chacun de ses membres et améliorer le bien-être des travailleurs du marché de Gikomba. (Smith & Ross, 2006).

3. 4. Dialogue social

Au-delà de leurs effets économiques et sociaux, les crises présentent des risques importants de détérioration de la cohésion sociale entre les acteurs de la société, mis en situation de concurrence accrue. Ce risque est particulièrement présent dans la crise que nous connaissons, car ce qui a notamment été pointé du doigt, ce sont les pratiques de gouvernance tant publiques que privées qui ont, si ce n'est engendré la crise, du moins niées les signes avant coureurs qui auraient permis de prendre à temps des mesures correctives.

Parce qu'elles sont souvent des organisations à base de membres et parce que leurs activités touchent de près ceux et celles qui n'ont pas accès aux biens et services produits par l'économie orthodoxe, les organisations d'économie sociale sont souvent bien placées pour détecter des problèmes économiques et sociaux émergents, des groupes à risques émergents et de nouveaux besoins. Les structures tripartites classiques du dialogue social auraient tout intérêt à associer les acteurs de l'économie sociale, comme avec d'autres acteurs de la société civile représentatives de groupes à risques (femmes, travailleurs migrants, groupes ne disposant pas de protection sociale, personnes ne bénéficiant pas d'un travail décent, etc.) à leurs travaux. Les questions de gouvernance pourraient être particulièrement éclairées par les pratiques des organisations d'économie sociale qui se caractérisent par des modes inclusifs et plus transparents de prise de décision et de fonctionnement.

Les périodes de crises sont assorties de plans de relance et de réformes des systèmes ayant contribué à générer les crises. Pour assurer leur pertinence, la conception et l'élaboration de ces réformes devraient faire l'objet de négociation entre les partenaires sociaux en y associant les acteurs de l'économie, y compris ceux de l'économie sociale. Cette élaboration commune permet une plus grande adhésion des différentes parties prenantes à ces réformes ; ce qui facilite leur mise en œuvre. Dans la même idée, associer les partenaires sociaux et les organisations d'économie sociale au suivi et à l'évaluation de ces politiques publiques et autres négociations à l'échelle intersectorielle et sectorielle ; ou au niveau de l'entreprise, ne peuvent qu'en améliorer l'appréciation des résultats et des ajustements à opérer. Des processus récents d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des plans stratégiques de réduction de la pauvreté, on sait que les coopératives en particulier n'ont pas toujours été associées aux travaux (Develtere & Pollet, 2008). La participation des coopératives à de tels processus n'est pas toujours facilitée par leur manque de structures fédératives. Toutefois, les organisations d'économie sociale devraient particulièrement être présentes dans les actuelles négociations de plans de relance car elles sont, parfois plus que d'autres acteurs de la société civile, ancrées à long terme dans le développement économique et social ; et, elles sont portées par la confiance de leurs membres, clients et usagers.

Enfin, il est important que ce dialogue social élargi aux organisations d'économie sociale ne se limite pas au niveau national. Dans le même sens que les efforts accomplis par les mandants de l'OIT pour établir des consensus comme celui du Pacte Global pour l'Emploi, il est fondamental que les partenaires sociaux s'associent aux organisations représentatives de l'économie sociale au niveau régional et international. C'est en négociant à ces différents niveaux et en innovant dans les pratiques de dialogue social que des réponses communes à la crise économique et financière pourront être trouvées à court et moyen terme et que des modèles économiques et sociaux porteurs d'une troisième voie pourront être développés en tirant les leçons du passé.

■ 4. Conclusion

Ce document de travail avait comme objectif de dessiner les contours de l'économie sociale en Afrique, tant d'un point de vue théorique qu'empirique, et de situer l'économie sociale dans l'agenda du travail décent de l'OIT dans le contexte actuel de la crise financière globale.

Au premier abord, l'économie sociale peut sembler constituer un ensemble relativement hétérogène non seulement en termes de structures organisationnelles qu'en termes de secteurs d'activités. Mais au-delà de leur diversité, ces organisations, groupements, entités économiques, entreprises, coopératives, mutuelles ou associations partagent des valeurs, mettent en pratique des principes originaux et poursuivent des finalités plurielles. C'est pourquoi ces organisations constituent aussi un ensemble finalement assez homogène. Les organisations d'économie sociale sont clairement des actrices de l'économie : elles mobilisent des ressources, produisent des biens et des services, créent de l'emploi et de la valeur ajoutée et génèrent des surplus. Mais elles portent aussi intrinsèquement des projets de nature politique : œuvrer pour plus d'équité et de justice sociale, lutter contre l'exclusion, démocratiser les pratiques économiques ou pour le dire en d'autres mots, remplacer l'économie au service de la personne humaine, de la société et de l'environnement. Ce n'est donc pas par hasard que des organisations d'économie sociale se fédèrent en mouvement pour porter ces revendications au niveau politique. Et ce n'est donc pas par hasard que l'on retrouve des affinités entre ces mouvements et les organisations constituantes de l'Organisation Internationale du Travail (employeurs, travailleurs, gouvernements) comme avec d'autres organisations apparentées : mouvements paysans, collectifs de travailleurs de l'économie informelles, organisations de femmes, organisations de travailleurs migrants, organisations préoccupée de la santé et sécurité au travail, bailleurs de fonds, organismes gouvernementaux et non gouvernementaux de coopération internationale.

La période de crise que nous connaissons exige concertation et dialogue entre tous ces acteurs mais aussi la recherche de solutions innovantes non seulement pour garantir le niveau et la qualité de vie des travailleurs et travailleuses, mais aussi pour prévenir que ne se répètent de telles crises approfondissant encore et toujours la vulnérabilité de populations et nations entières.

Face à ces défis, il est certain que tant les gouvernements, les organisations de travailleurs et d'employeurs que les diverses composantes de l'économie sociale bénéficieront d'une intensification de leurs rapports et échanges dans le cadre d'un appui global de l'OIT et de ses mandants à la promotion de l'économie sociale en réponse à la crise.

Bibliographie

- Allen E. & Maghimbi S., (2009), "African cooperatives and the financial crisis", *CoopAFRICA Working Paper* No. 3.
- Anheier H. & Salamon L., (1998), *The Non-Profit Sector in the Developing World*, Manchester University Press, Manchester & New York.
- Anheier H. & Salamon L., (2006), "The Non Profit Sector in Comparative Perspective", in Powell W. & Steinberg R., (Eds;) (2006), "The nonprofit sector: a research handbook (second edition)", Yale Univeristy Press/New Haven & London.
- Bibby A., (2006), « HIV/AIDS and Cooperatives », Co-operative College, Manchester.
- Birchall J & Ketilson L.H., (2009), *Resilience of the Cooperative Business Model in Time of Crisis*, Sustainable Entreprise Programme, ILO, Genève.
- BIT, 2007, L'Agenda du Travail Décent en Afrique 2007-2009, Onzième Réunion Régionale Africaine, Addis-Abeba, Ethiopie, Rapport du Directeur Général, Avril 2007.
- CEPES (2007), L'économie sociale au Maghreb : la situation au Maroc et en Tunisie, UNCAM/UNAM/ODCO.
- Chen M. A, Jhabvala R., & Kanbur R. (2006), *Membership-based organizations of the poor*, Routledge Studies in Development Economics, Routledge, London.
- Concertation (2004), Inventaire des systèmes d'assurance maladie en Afrique : synthèse des travaux de recherche dans 11 pays, La Concertation, Dakar.
- Cornwall A.2000, *Beneficiary, consumer, citizen: perspectives on participation for poverty reduction*, Swedish International Development Cooperation Agency (Sida), Stockholm.
- Defourny J., & Develtere P.,(1999), « Origines et Contours de l'économie sociale au Nord et au Sud », in Defourny J., Develtere P., & Fonteneau B., (eds.)(1999b), *L'économie sociale au Nord et au Sud*, De Boeck, Bruxelles.
- Defourny J., Develtere P., & Fonteneau B., (eds.)(1999b), *L'économie sociale au Nord et au Sud*, De Boeck, Bruxelles.
- Develtere P. & Pollet I., (2005), Cooperatives and Fair Trade, Background paper commissioned by the Committee for the Promotion and Advancement of Cooperatives (COPAC) for the COPAC Open Forum on Fair Trade and Cooperatives, Berlin (Germany), COPAC/HIVA KU Leuven.
- Develtere P. & Stessens J., (2007), Le Centre de Développement Intégral en République Démocratique du Congo : Situation actuelle et perspectives,HIVA/ CDI Bwamanda, Leuven.
- Develtere, P., Doyen, G. & Fonteneau, B. (2004), *Micro-insurance and health care in developing countries. An international picture*. Leuven: Cera.
- Develtere, P., Pollet, I. & Wanyama, F.O. (2008), *Cooperating out of poverty. The renaissance of the African cooperative movement*. Geneva: ILO.
- Diop MC. & Benoist J., (eds), *L'Afrique des associations*, CREPOS-Karthala, Paris, pp 181-215.
- Duflos & Gaehwiler, 2008, Duflos, E., and B. Gaehwiler. (2008). "Impact and Implications of the Food Crisis on Microfinance." CGAP presentation.

- Esman M.J. & Uphoff N.T. (1984), *Local Organizations: intermediaries in rural developement*, Cornell University Press, Ithaca/London.
- Favreau L. (2005), *Economie sociale et politiques : la question du renouvellement de l'Etat Social au Nord et de sa construction au Sud*, Collection Etudes théoriques, CRISIES/CRDC, Montréal.
- Favreau L., Fall A.S., Larose G. (2004), *Altermondialisation, économie et coopération internationale*, Sainte-Foy et Paris, PUQ et Karthala.
- FinScope™ (2005), *A comprehensive nation wide survey of financial usage in SA*, FinMark Trust, Marshalltown.
- Fonteneau B. & Galland B., (2006), "Micro Health Insurance : the Community-Based Model" (chapter 4.3.), in Churchill C. (ed.), *Protecting the Poor : A Microinsurance compendium*, CGAP/ILO, Genève/Washington.
- Fonteneau B., Nyssens M. & Fall AS., (1999), « Economie informelle : creuset de pratiques d'économie solidaire ? », in Defourny J., Develtere P. & Fonteneau B., (eds.)(1999), *L'économie sociale au Nord et au Sud*, De Boeck, Bruxelles.
- Fraisse L., (2009), *Les politiques locales de l'économie sociale et solidaire à la croisée des chemins*, Institut Polanyi, Paris.
- Hossain, N, Eyben, R et al., (2009) *Accounts of Crisis: Poor People's Experiences of the Food, Fuel and Financial Crises in Five Countries* , IDS, Brighton.
- Howell J. & Pearce J. (2001), *Civil Society and Development: a Critical Exploration*, Lynne Rienner, Boulder.
- ILO (2002), *Recommandation 193 sur la promotion des coopératives*.
- ILO (2002), *Resolution concerning Decent Work and the Informal Economy*, 90th International Labour Conference, Geneva.
- ILO (2009) *Thematic Dialogue 8 : Policy packages : sustainable enterprises*, Committee of the Whole on Crisis Responses, ILC, 98th Session, Geneva, June 2009.
- ILO (2009), *Tackling the global job crisis: recovery through decent work policies*, International Labour Conference, 98th Session, Report of the Director General, Report I (A) Geneva.
- Institute of Developement Studies, (2009), *Account of Crisis : Poor People's Experiences of the Food, Fuel and Financial Crisis in Five countries*, IDS, UK.
- International Organisation of Employers, (2009), "Effective Labour Markets", *Crisis Policy Brief 4*. Geneva.
- International Organisation of Employers, (2009), "Social Protection", *Crisis Policy Brief 4*, Geneva.
- Laville J-L (2007), *l'économie solidaire : une perspective internationale*, Hachette Littérature, Paris.
- Lelart M. (éd.) (1990), *La tontine, pratiques informelles d'épargne et de credit dans les pays en développement*, UREF/John Libbey, Paris,
- Lelart M., (1989), « L'épargne informelle en Afrique : les tontines béninoises », *Revue Tiers Monde*, n°118, avril-juin, pp. 271-298.
- Lévesque B. (2003), *Fonction de base et nouveau rôle des pouvoirs publics : vers un nouveau paradigme de l'Etat*, *Annals of Public Economics*, 74 :4, pp. 489-513.

- Lévesque B., Bourque G.L. & Forgues E. 2001, *La nouvelle sociologie économique : originalité et diversité des approches*, Desclée de Brouwer, Paris.
- Mori N & Fulgence K., (2009), "Social Entrepreneurship in Tanzania: Assessment of Enabling Environment", Second EMES International Conference on Social Enterprise, 1-4 July 2009, University of Trento.
- Ninacs, A., "A review of the Theory and Practice of Social Economy in Canada, *SRDC Working Paper Series 02-02*, August 2002.
- Norton A., Conway T. & Foster M. (2001), "Social Protection Concepts and Approaches: Implications for Policy and Practice in International Development", *Centre for Aid and Public Expenditure*, Working Paper, n° 143, Overseas Development Institute, London.
- OECD (2007), *The Social Economy: Building Inclusive Economies, Local Economic and Employment Development*, OECD, Paris.
- ONUSIDA, 2008, *Le point sur l'épidémie de sida: Afrique subsaharienne, Résumés Régionaux*, ONUSIDA, Genève.
- Périlleux A. (2008), « Les coopératives d'épargne et de crédit en microfinance face aux problématiques de gouvernance et de croissance », *Centre Emile Bernheim, Research Institute In Management Science*, Solvay Business School, Brussels.
- Pollet I & Develtere P., (2009), « Brother's Keeper or Hijacker ? African Cooperative and African Governments », 2d CIRIEC International Conference Research Conference on The Social Economy, Ostersund, October 1-2, 2009.
- Potts D. (2007), "The State and The Informal in Sub-Saharan African Urban Economies: Revisiting Debates on Dualism", *Crisis State Research Center*, Crisis States Working Paper Series n°2, Working Paper n°18, LSE, Development Studies Institute.
- Powell W. & Steinberg R., (eds) (2006), *The nonprofit sector: a research handbook (second edition)*, Yale Univeristy Press/New Haven & London.
- Powell W. & Steinberg R., (Eds;) (2006), "The nonprofit sector: a research handbook (second edition)", Yale Univeristy Press/New Haven & London.
- Roe A., (2009), "The 2009 Crisis and the Developing Countries", OPM Briefing notes, Oxford Policy Management, March, Oxford.
- Servet J-M., (2006), *Banquiers aux pieds nus : la microfinance*, Odile Jacob, Paris.
- SIDACTION/ONUSIDA/OMS (2005), *Enhancing access to HIV treatment through community-based organizations*, UNAIDS, UNAIDS Best Practice Collection, Geneva.
- SINA, 2006 Newsletter, n° 66, August.
- Smith S. & Ross C., (2006) *Organizing out of poverty: stories from the grassroots How the SYNDICOOP approach has worked in East Africa*, ILO, Genève.
- Smith S. (2006), *Let's organize : A syndicoop handbook for trade unions and cooperatives about organizing workers in the informal economy*, A joint publication of the ILO, the ACI and the ICFTU, Geneva.
- Soulama S. & Zett JB, (2002), *Economie des organisations coopératives et de type coopératif*, CEDRES Editions, Ouadagoudou.
- Vaillancourt Y (2009), "Social Economy in the Co-Construction of Public Policy, *Annals of Public and Cooperative Economies*, 80: 2, pp. 275-313.

Vandenberg P., (2009), Micro, Small en Medium-Sided Entreprises and the Global Economic Crisis: impact and Policy Responses, Sustainable Enterprise Programme, ILO, Genève.

Wanyama F. (2008), "The qualitative and quantitative growth of the cooperative movement in Kenya" in Develtere, P., Pollet, I. & Wanyama, F.O. (2008), *Cooperating out of poverty. The renaissance of the African cooperative movement*, ILO, Geneva. ILO.

Willem te Velde D. et al., (2009), The global financial crisis and developing countries, Synthesis of the findings of 10 country case studies, Working Paper 306, ODI, London.

World Bank (2009), Averting a Human Crisis During the Global Downturn - Policy Options from the World Bank's Human Development Network, World Bank, Washington.